

# **Aménagement du site de vol libre du Pic du Vissou (Cabrières – Hérault – 34)**



**HEBRARD Adrien**

**Stage de découverte – PIND**

**DA3 2013/2014**

**Tuteur : BLONDEL Cyril**

# **Aménagement du site de vol libre du Pic du Vissou (Cabrières – Hérault – 34)**

**HEBRARD Adrien**

**Stage de découverte – PIND**

**DA3 2013/2014**

**Tuteur : BLONDEL Cyril**

# Avertissement

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

# Remerciements

Je remercie madame DAVIT Hélène, GAILLARD Marianne, KAREN Monique, monsieur MAZOYER Lionel, YVES Gilles, FONTAINE Guy et MONTIER Didier, tous présidents de clubs de vol libre, pour m'avoir accordé un peu de leur temps et fournit de multiples informations concernant la pratique du vol libre en Hérault.

Je remercie monsieur PUJOL Michel, président du comité départemental de vol libre CDVL34, vice-président du comité départemental olympique et sportif de l'Hérault CDOS34 et membre fondateur de la CDESI, commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature pour m'avoir reçu chez lui et fournit de nombreuses explications, données et documents relatifs à la pratique du sport de nature en Hérault.

Je remercie monsieur Marc-André Philippe pour les diverses informations et conseils qu'il a eu la gentillesse de me donner.

Enfin je remercie monsieur BLONDEL Cyril, mon tuteur, pour ses sages conseils et son entière disponibilité tout au long de mon projet.

# Table des matières

<b>Partie 1 : Diagnostic territorial</b> .....	2
Les sports de nature en Hérault .....	3
Le climat Héraultais, propice à la pratique des sports de nature .....	4
L’Hérault, un territoire aux terrains de jeux nombreux et variés .....	5
La démographie départementale.....	11
La CDESI, point de rassemblement des différents acteurs territoriaux .....	12
Les ESI, Espaces, sites et Itinéraires du territoire Héraultais .....	15
Le vol libre en Hérault .....	19
Les ESI, sites de vol libre en Hérault.....	19
La politique menée par la CDESI, perspective de développement du vol libre héraultais.....	20
La volonté des présidents de clubs .....	21
L’avis des pratiquants.....	22
Le site du Pic du Vissou .....	26
Inscription territoriale du site .....	26
Le site du Pic du Vissou, un haut lieu des sports de nature .....	32
Le Pic du Vissou, berceau d’une biodiversité fragile .....	38
Le site classé des « Pics du Vissou, Vissounel et leurs abords ».....	44
L’aménagement actuel du site .....	50
<b>Partie 2 : Enjeux, Objectifs</b> .....	62
Environnementaux .....	62
Patrimoniaux .....	62
Sportifs .....	63
Economiques .....	64
<b>Partie 3 : Projets d’aménagement</b> .....	65
Liés à l’accès au site.....	65
Liés à la pratique sportive .....	69
Liés au patrimoine .....	74

# Introduction

« Mens sana in corpore sano », cette phrase résume sans doute au mieux le projet qui va suivre...

Le sport étant connu depuis toujours comme un bienfait incontestable et la nature ayant trouvé récemment un précieux allié dans la prise de conscience de notre société, quoi de mieux que les sports de nature pour occuper son temps libre tout en profitant des merveilles que cette dernière propose ?

Le sport, pourtant considéré dans l'aménagement du territoire depuis la loi Pasqua de 1995 avec sa clause concernant son organisation et son potentiel économique, n'a accueilli l'ensemble des activités appelées les sports de nature qu'en 2000, date de leur reconnaissance institutionnelle.

Comptant 17 millions de sportifs, soit environ un quart de sa population, la France a compris très vite que ce dernier représentait un levier de croissance et de développement à exploiter sur son territoire.

Celui-ci a donc pris vu l'intérêt qu'on lui portait s'accroître, notamment dans le domaine de l'aménagement en 2002, date de parution de la loi Voynet, avec l'établissement d'un « schéma du service collectif du sport ». Pourtant, la grande révolution le concernant reste l'arrivée de la loi relative aux sports de 2004 qui, nous le verrons, va doter les départements d'une nouvelle compétence : le développement maîtrisé des sports de nature.

Randonnée, canoé kayak, parapente, plongée, équitation, nul doute que l'un d'entre eux correspond à chacun d'entre nous.

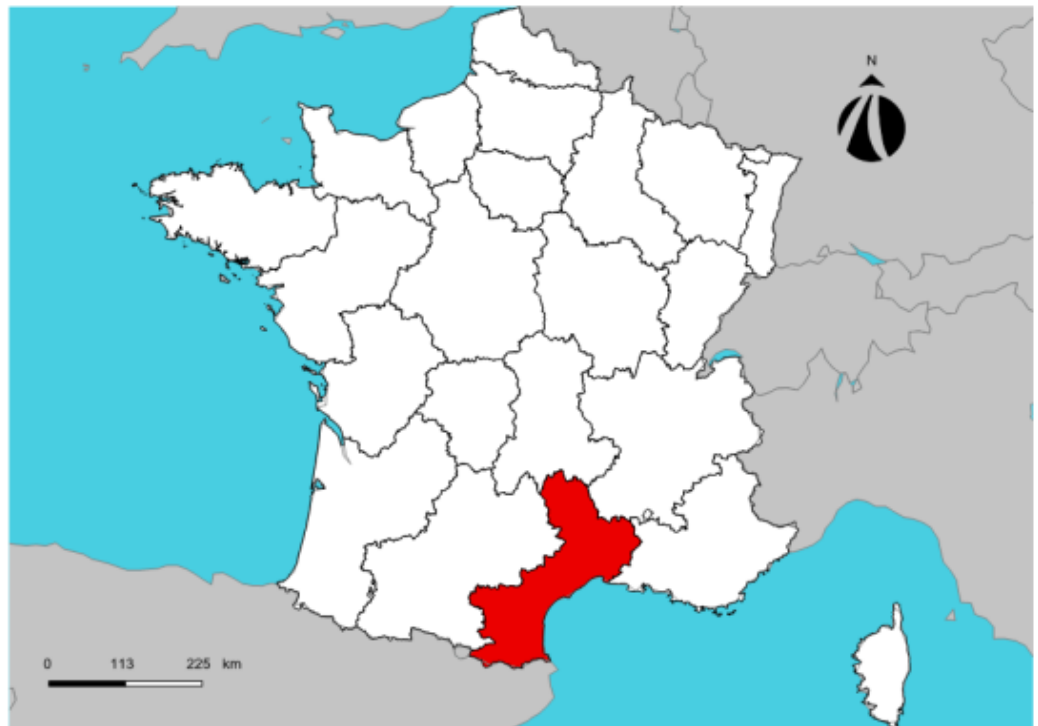
Ce projet nous emmènera tout d'abord à la découverte de l'Hérault, département du Sud de la France, et de sa gestion maîtrisée du développement des sports de nature. Nous nous intéresseront tout particulièrement à l'un d'entre eux : le vol libre, et verrons qu'une demande le concernant émane de son territoire, demande à laquelle nous essayerons ensuite de répondre.

# Partie 1 : Diagnostic territorial

## Les sports de nature en Hérault

Situé dans le Languedoc Roussillon, région du Sud de la France, le département de l'Hérault est frontalier du Gard, à l'Est, et de l'Aude, à l'Ouest. Il est bordé en son Sud par la mer méditerranéenne.

Localisation de la région Languedoc Roussillon



Carte réalisée par Adrien HEBRARD avec Cartes & Données - Arctique

Localisation du département de l'Hérault



Carte réalisée par Adrien HEBRARD avec Cartes & Données - Arctique

# Le climat Héraultais, propice à la pratique des sports de nature

Protégé des perturbations océaniques par les reliefs des Pyrénées et du Massif central, le climat Héraultais est majoritairement influencé par la présence de la mer méditerranée qui le borde au Sud.

A l'échelle régionale, hormis pour les quelques exceptions que sont les hauts cantons de la Lozère ou des Pyrénées orientales, le climat est de type méditerranéen. Ainsi la région du Languedoc Roussillon est, avec les autres régions méditerranéennes, l'une des plus ensoleillées de France.

Le climat, en Hérault, est caractérisé par une forte insolation annuelle amenant fréquemment à de fortes chaleurs, voire à des sécheresses estivales, et à des températures plutôt clémentes en hiver. Les saisons intermédiaires y sont assez peu marquées mais se distinguent par l'abondance et la violence de leurs précipitations, concentrées sur un faible nombre de jours.

Le milieu Héraultais, malgré les multiples avantages que lui confère la proximité de la mer, présente un certain nombre d'irrégularité météorologique, notamment dans le domaine de la pluviométrie. Par exemple il peut geler à Montpellier pendant une quarantaine de jours et les trois mois d'hiver reçoivent, en moyenne, le quart des précipitations annuelles. Ironie du climat de ce département, la région cévenole située au Nord de l'Hérault, pôle d'aridité le plus important du pays, est celle qui connaît le plus de précipitations de France.

Enfin, les vents sont fréquents et violents dans la région. Le mistral et la tramontane sévissent tout particulièrement en Hérault. Venant du nord, ils sont, en grande partie, responsables du ciel dégagé qui octroie à la région, et en particulier au département, son ensoleillement exceptionnel.

En résumé, trois faits caractérisent ce climat si particulier : des étés très secs, des pluies irrégulières et parfois torrentielles et un ciel dégagé dû aux forts vents qui soufflent sur la région. Ceux-ci font de l'Hérault l'un des départements à la météo la plus clémente et autorise donc la pratique des sports de nature sur une grande partie de l'année.

# L'Hérault, un territoire aux terrains de jeux nombreux et variés

Un « théâtre » ouvert sur la méditerranée, c'est comme cela qu'est décrite l'extraordinaire diversité de paysages et de reliefs que compte la région Languedocienne par les géologues. Cette image de théâtre renvoie à la forme bien particulière du territoire (l'arc de cercle du golfe du Lyon) et à son organisation en escalier, ou strates. En effet, le relief présente une série de gradins successifs étagés en amphithéâtre sur la méditerranée à partir des deux ensembles montagneux que sont les Pyrénées et le Massif central. On distingue ainsi trois paliers : la montagne, les garrigues et les plaines. Cette vision, très schématique, ne suffit pas à décrire la réalité plus complexe des grands ensembles paysagers du département.

Dans les hauteurs montagneuses du département se trouve les contreforts du massif central : les montagnes du Caroux, de l'Espinouse et du Somail forment la bordure méridionale de ce dernier. Elles s'accompagnent d'avant-monts et de vallées qui laissent place, plus au sud, au grand causse calcaire du Larzac et aux gorges de la Vis qui forment un ensemble bien différent de celui des montagnes.

Le palier intermédiaire héraultais est souvent résumé à tort par « les garrigues ». On les trouve certes à l'est du département, en prolongement des garrigues Gardoises, mais elles s'arrêtent à la vallée de l'Hérault. Plus à l'ouest, autour de l'Hérault et jusqu'à l'Aude en passant par les environs de Béziers, ce sont des collines qui forment le paysage, essentiellement viticoles ; et seule une « poche » de garrigues s'est maintenue, autour de Minerve.

Enfin, la strate inférieure du territoire héraultais est occupée, en grande partie, par des plaines. On les trouve principalement entre Lunel et Montpellier, dans la basse vallée de l'Hérault, du Libron et de l'Orb. Il est à noter que le paysage du littoral ne ressemble en aucun cas à ces plaines, il se compose d'une succession d'étangs et de lagunes formant un grand ensemble paysager en soi.

Finalement, on distingue six grands ensembles qui forment la diversité paysagère de l'Hérault.

## *Le littoral et les étangs*

Le littoral héraultais, long d'une centaine de kilomètres court du Grau-Du-Roi à Agde. Il se compose essentiellement d'une succession d'étangs, séparés les uns des autres par des routes d'accès au bord de mer ou par le canal du Rhône à Sète qui les traverse. On peut en citer quelques-uns tels que celui de Mauguio ou de l'Or, de Méjean, de Pérols et du Grec, de l'Arnel ou encore celui du Vic. Un mince et fragile cordon sableux, ou lido, les sépare de la mer. Ce dernier a connu une forte urbanisation et on y trouve aujourd'hui de nombreuses stations balnéaires telles que la Grande Motte, Carnon, Palavas-les-Flots, le Quartier du Grau ou encore Frontignan Plage. Seul le littoral situé entre Maguelone et Frontignan y a échappé et forme un sous ensemble plus préservé, du fait des horizons terrestres marqués par la présence de la montagne de la Gardiole.

Ces étangs et ces lagunes sont le terrain de jeux favori de toutes sortes de sports aquatiques : kite surf, surf, canoé etc.



Plage et étang des Aresquiers, Frontignan, Hérault.  
Source : <http://www.123sejours.com/>

## *Les plaines*

Seconde unité paysagère du paysage héraultais, les grandes plaines séparent le littoral des collines et des garrigues de l'arrière-pays. Ces dernières sont pourvus de caractéristiques communes qui les font se ressembler de l'Est à l'Ouest du département : faiblesse des reliefs et aplanissement général, larges ouvertures et rareté des bois, bosquets et structures végétales, forte présence de la vigne, passage des grandes infrastructures (RN, Autoroute A9, voie domitienne, canal du midi), développement récent des villages en bourgs dilatés. Au-delà de ces ressemblances, on compte cinq grandes plaines sur le territoire héraultais.

La plaine de Lunel, située à l'Est de Montpellier, est marquée par la présence importante de la vigne, sur des terrains particulièrement plats. La présence de la Camargue s'y fait largement ressentir avec des étendus de prairies humides pâturées par des vaches et taureaux noirs.

La plaine de Fabrègues, située à l'ouest de Montpellier, la plaine viticole de l'Hérault autour de Gignac, celle de l'Aude à l'Ouest de Béziers, et celle de la vallée de l'Hérault, plus large que les autres, qui forme des paysages plats qui remontent à l'intérieur des terres.

## *Les collines biterroises et héraultaises*

La vallée de l'Hérault, qui coupe le département en son axe Nord-Sud marque la limite entre les collines situées à l'Ouest de celle-ci et les Garrigues qui se trouvent à l'Est. Ces collines, très largement cultivées en vignobles s'étendent jusqu'à l'extrémité Ouest du département. De nombreux villages viennent mailler ces cultures et s'appuient pour la plupart sur des hauteurs qui dominent leur terroir. Composés d'un bâti de qualité, ces villages échappent généralement aux grandes infrastructures qui préfèrent s'installer sur les plaines rétro-littorale. Toutes ces collines s'appuient au Nord sur des pentes, précurseurs des avant-monts qui forment l'horizon permanent de ce vaste paysage ouvert.

Enfin les dynamiques d'évolution de l'agglomération dessinent, autour de Béziers et de la vallée de l'Orb, des paysages bien distincts, davantage marqués par l'urbanisation que par les caractères ruraux présents partout ailleurs.

## *Les garrigues*

Les garrigues, unités paysagères emblématiques du paysage héraultais, viennent s'inscrire dans la prolongation de celles du Gard situées plus à l'Est. Elles se composent d'une imbrication plus ou moins étroite de plateaux et de hauteurs occupées par des bois et de végétations rases. On y retrouve quelques plaines occupées par des cultures viticoles et séparés par des coteaux ou se greffent, de façon privilégiée, les villages. On distingue neuf types de garrigues : Les collines et garrigues en rive droite du Vidourle, L'agglomération de Montpellier, Les plaines et la garrigue autours de Saint Mathieu de Trévières, Les garrigues d'Aumelas et de la Montagne de la Moure, Les bois et garrigues du Sud du Pic Saint Loup, celles de la plaine de Saint Martin de Londres, le causse de l'Hortus, la plaine de Ganges et celles des gorges de l'Hérault.

Emblème de la garrigue héraultaise, et haut lieu d'escalade, la dent du Pic Saint Loup émerge de façon spectaculaire au milieu de cet ensemble. On aperçoit sur la gauche de la photo la falaise de l'Hortus. Ces deux reliefs sont les vestiges érodés d'un anticlinal calcaire datant du Jurassique réputé dans la région. On imagine aisément l'arc, aujourd'hui disparu, qui liait par le passé ces deux géants.



A droite, le Pic saint Loup, à gauche, l'Hortus. Source : <http://www.tourisme-picsaintloup.fr/>

## *Les grands causses et les gorges*

Seul un grand causse est présent sur le département de l'Hérault, celui du Larzac qui se poursuit dans l'Aveyron, et qui au-delà de la Vis, prend le nom du causse de Blandas. Ce dernier offre des paysages très contrastés qui dessinent de nombreuses sous unités : hauteurs plus ou moins boisées du Saint-Baudille à la Séranne, poljé de Saint-Maurice-de-Navacelles, ségalas du Caylar, chaos dolomitiques des Rives et du Caylar, etc ...

Seules les gorges de la Vis viennent perturber le paysage lunaire du causse du Larzac de par leur profondeur et leur étroitesse. Au sein du département coulent les rivières de l'Hérault et de l'Orb. Celles-ci ont creusé des gorges, certes moins impressionnantes que celle de la Vis, mais pas pour autant moins belles, sur lesquelles se pratique le canoé durant la saison estivale.

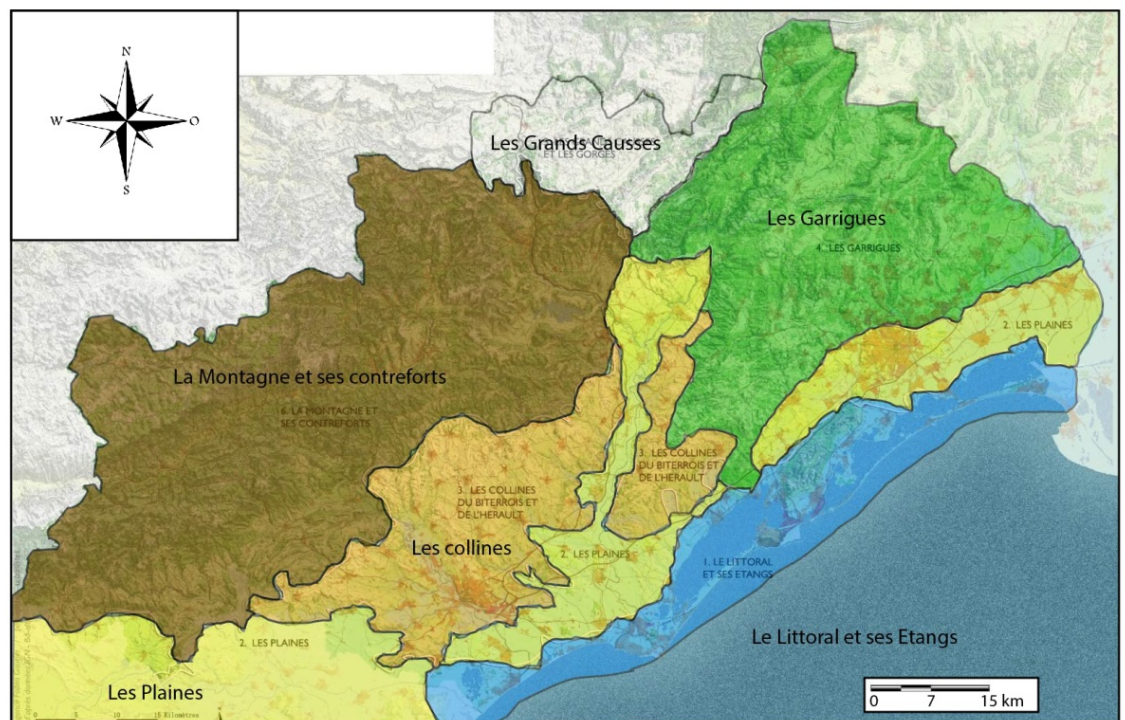


Les gorges de l'Hérault entre Saint-Guilhem-le-Désert et le Pont du Diable

## La montagne et ses contreforts

La montagne, à proprement dite, n'est pas majoritairement présente dans le territoire de l'Hérault. On la retrouve sur les hauteurs du Caroux, de l'Espinouse et du Somail, dont les sommets atteignent les 1100 mètres d'altitude, mais elle s'environne de contreforts étonnamment diversifiés qui composent des paysages très variés. En ce sens, l'Hérault diffère radicalement de son voisin le Gard, où les montagnes des Cévennes dessinent de longues serres et vallées qui s'achèvent brutalement sur les plaines, sans paysages de transition. Les sports de nature s'exerçant dans les montagnes ne sont donc pas les plus développés sur le département Héraultais. On recense cependant quelques sites de pratique d'escalade, de spéléologie ou de vol libre.

## Les différentes unités paysagères du territoire Héraultais



Fond de carte : <http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/>

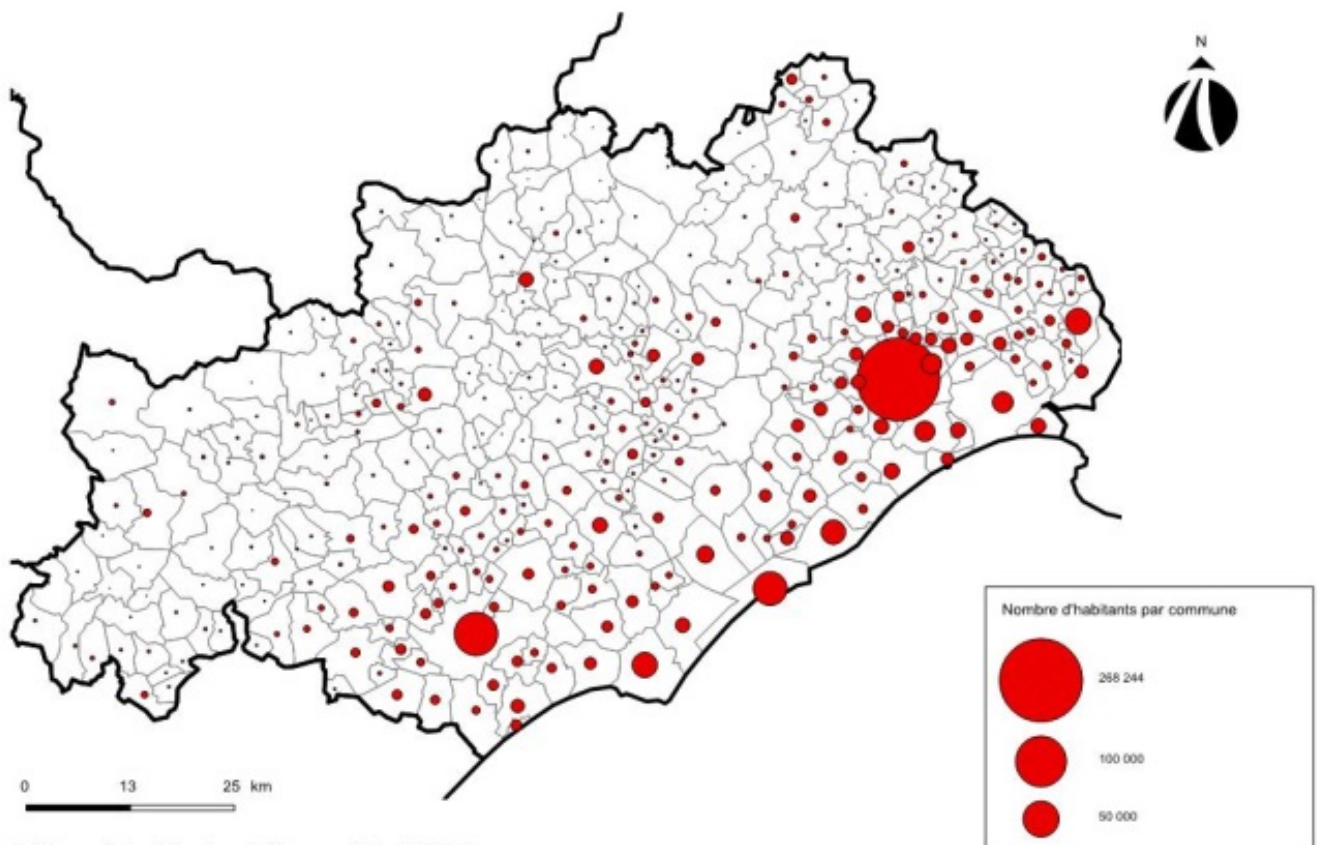
Réalisée par Adrien HEBRARD avec Adobe Illustrator

## La démographie départementale

L'Hérault, avec une hausse de 11 000 habitants par ans en moyenne depuis les années 1990, est le département du Languedoc Roussillon à connaître la plus forte croissance démographique. En effet il ne représente pas moins de 57% de l'accroissement démographique régional.

Avec ses 1 100 000 habitants, il se place aujourd'hui au 22ème rang des départements français les plus peuplés. Ceux-ci se regroupent majoritairement au sein des deux pôles de population que sont la région Montpellieraine et la région Biterroise. En effet, ces deux grandes villes, comptant ensemble 343 000 habitants, rassemblent à peu près 31% de la population Héraultaise (la population des agglomérations n'est pas prise en compte).

### Nombre d'habitants par commune dans le département de l'Hérault



On observe sur cette carte les deux principaux pôles de population, à l'Est, la ville de Montpellier et son agglomération et à l'Ouest celle de Béziers. Il est à noter que le littoral héraultais, au sud de la carte, représente un troisième bassin de population, plus étiré. Nous verrons plus tard que ce bandeau à forte densité marque une zone creuse, démunie d'ESI ou sites de pratique des sports de nature, sur le territoire du département. (ESI : Espace, Site ou Itinéraire relatif à la pratique des sports de nature). C'est logique puisque les villes se sont installées en plaines, terres facilement domptable par l'homme, et que ce type de paysage n'est propre qu'à un nombre restreint de sports de nature.

## La CDESI, point de rassemblement des différents acteurs territoriaux

L'aménagement des structures et des espaces relatifs aux sports de nature dans le département se fait par la co-intervention de plusieurs acteurs. La CDESI, commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature rassemble ces derniers dans le but de développer, de manière maîtrisée les sports de nature sur le territoire héraultais.

Jusqu'à-là, et depuis la loi du 23 juillet 1983, les départements étaient dotés de la compétence du PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée. Seule la randonnée était alors prise en compte en tant que sport de nature et seuls les itinéraires de cette pratique étaient recensés et aménagés.

C'est la loi du 9 décembre 2004 relative aux sports qui a confié aux départements une nouvelle compétence visant à favoriser le développement maîtrisé des sports de nature sur leurs territoires :

« Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. »

« A cette fin, il élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de Nature, le PDESI. »

« Une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires propose le PDESI et concourt à son élaboration. »

Pour se faire, et pour permettre aux départements d'assumer cette dernière, de nouvelles instances départementales ont été créées, les CDESI. Celles-ci sont suivies et animées par le PRNSP, Pôle Ressources National des Sports de Nature en convention avec l'ADF, Assemblée des Départements de France.

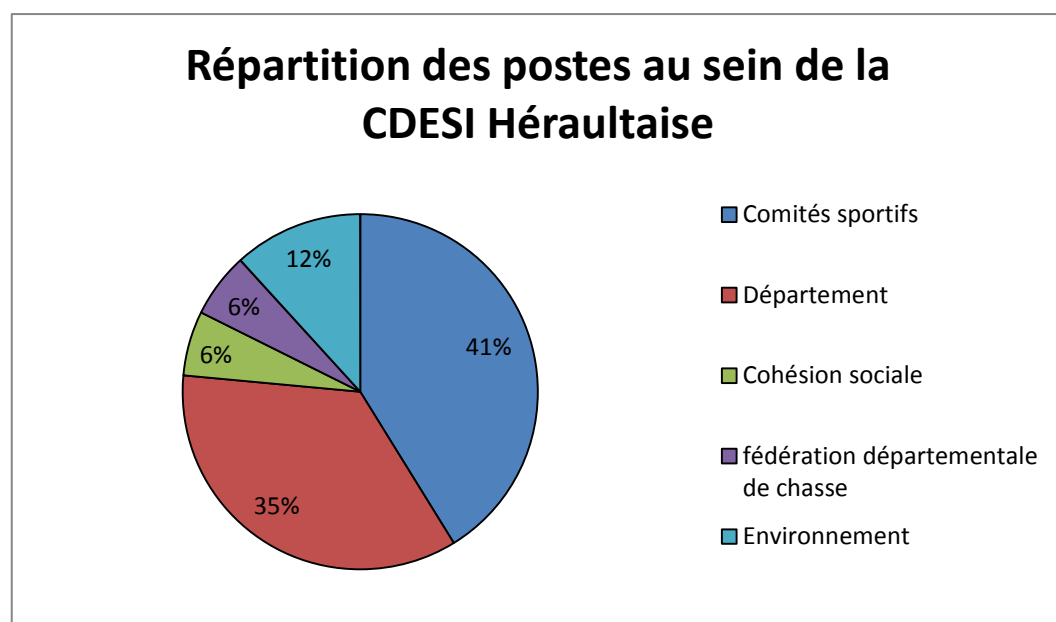
Les CDESI ont pour mission la mise en place de nouveaux outils, les PDESI, qui organisent la politique d'aménagement du territoire menée par le département autour du développement des sports de nature.

Aujourd'hui, sur les 101 départements Français, 55 ce sont engagés dans cette démarche et ce nombre devrait continuer de croître. Depuis 2003 il se crée en moyenne 3 CDESI par an.

La CDESI héraultaise a été mise en place en 2008. Pourtant le département, sans attendre la loi sur le PDESI, avait développé un fort partenariat avec le mouvement sportif. En effet on comptait déjà quelques 1960 kilomètres d'itinéraires de promenade et de randonnée, 1200 voies d'escalade conventionnées et de divers sites de VTT, vol libre ou encore de canoé. Le PDESI héraultais a été accepté par la CDESI le 23 novembre 2009. Son objectif principal est d'accompagner le développement des sports de nature en améliorant l'accessibilité et la pérennité des lieux de pratique, dans le respect de l'ensemble des acteurs concernés par chaque site.

Il vise donc à :

- Reconnaître et pérenniser les lieux de pratique des sports de nature, ESI.
- Permettre un accès sécurisé et gratuit des sites aux pratiquants.
- Faciliter la concertation avec les acteurs du territoire et les usagers de l'espace.
- Accompagner l'aménagement des sites dans une perspective de développement durable, et notamment en prévenant les impacts environnementaux.



La Particularité et la force de la CDESI Héraultaise réside dans le fait que la composante sportive y est majoritaire. En effet on trouve dans celle-ci pas moins de 7 représentants d'organismes sportifs, dont 5 sont des représentants de comité sportif départementaux. L'aspect environnemental n'est pas laissé de côté puisque 2 représentants d'associations agréées de protection de l'environnement siègent en son sein. Cependant il est logique, puisque la CDESI a pour but le développement maîtrisé des sports de nature, qu'une majorité de ses postes soit occupée par des représentants d'entités sportives.

Ainsi l'aménagement des ESI : espaces, sites et itinéraires sportifs est impulsé par des acteurs issus du monde sportif et se fait dans le respect de l'environnement et par la collaboration des représentants sportifs avec les représentants d'associations de protection de l'environnement et non l'inverse comme dans certains départements Français. C'était là un des objectifs à atteindre pour monsieur Pujol Michel, membre fondateur de la CDESI, lors de sa création : laisser au sport le contrôle de son développement et ne pas rentrer dans une spirale non productive de protection de la nature et de l'environnement en attribuant un nombre trop important de sièges à des représentants du monde de l'écologie. Il admet cependant que leur présence est indispensable et que leurs avis sont grandement utiles aux études concernant les ESI à intégrer au PDESI.

Sur les 17 postes que comporte la CDESI, une majorité de 7 sont occupés par des représentants ou président de comité sportif, 6 sont occupés par les représentants du conseil général (son président et 5 conseillers), les deux acteurs primordiaux sont donc, au même titre, le département et les comités sportif. Ensuite viennent les associations de protection de l'environnement avec 2 postes puis la fédération départementale de chasse et la cohésion sociale avec une place chacun. Il est normal que le Conseil Général de l'Hérault occupe la seconde place, en terme de postes, de cette CDESI puisque c'est lui le principal commanditaire et financeur de cette dernière.

# Les ESI, Espaces, sites et Itinéraires du territoire Héraultais

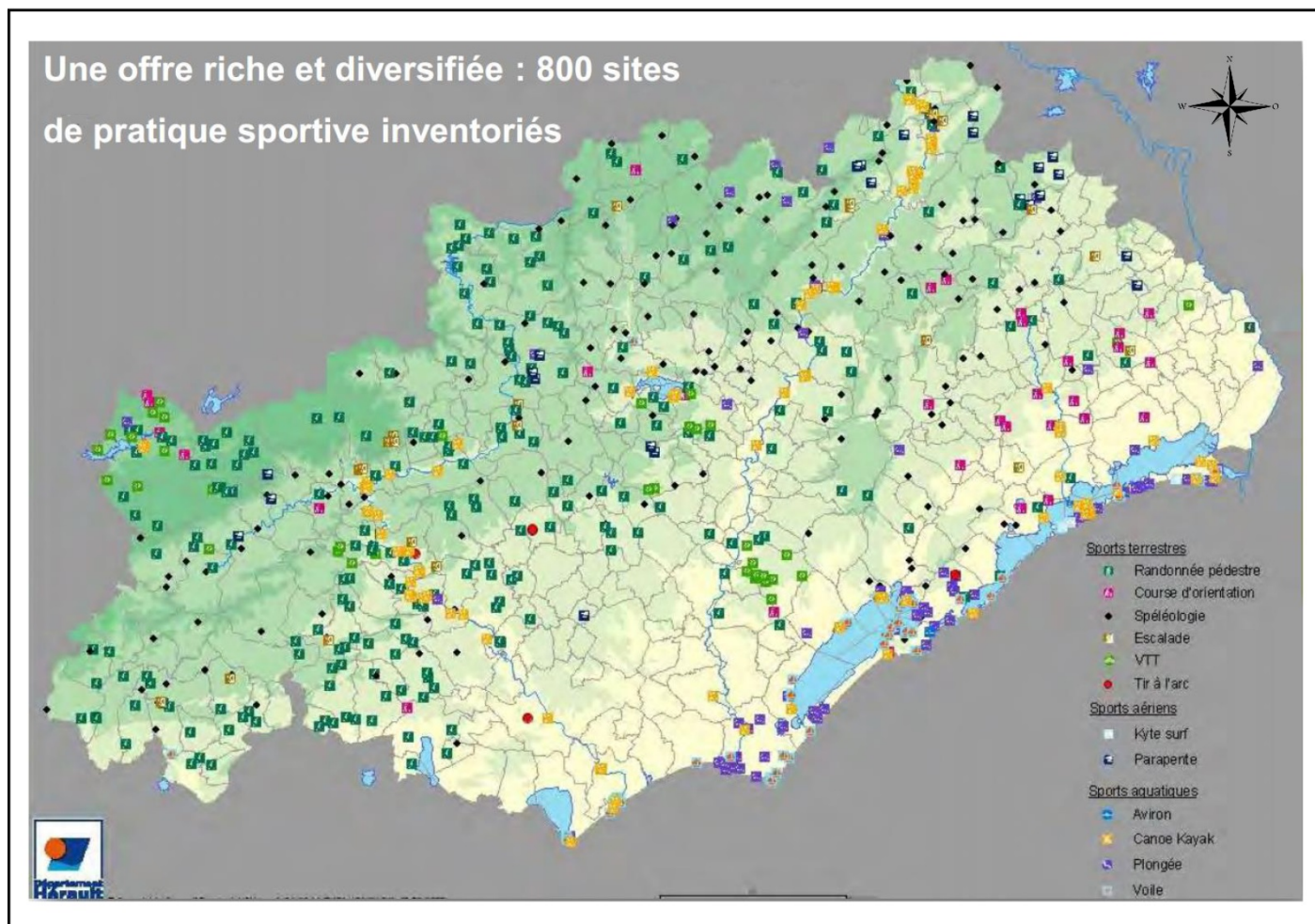
Douze disciplines sont aujourd'hui reconnues comme sports de nature. On les distingue, en fonction du milieu dans lequel elles se pratiquent, en trois catégories : terrestre, aquatique ou aérienne.

On retrouve dans les activités terrestres des sports tels que la randonnée, la course d'orientation, le vélo tout terrain VTT, l'équitation, le tir à l'arc et d'autres plus extrêmes tels que l'escalade et la spéléologie.

Les activités nautiques regroupent le canoé, le canoé kayak, l'aviron, la voile et les sports de plongée.

Enfin les activités aériennes rassemblent le parapente, le deltaplane, le cerf-volant et deux sports, qui se pratiquent à la limite entre eau et air, à savoir la planche à voile et le kitesurf. Aujourd'hui la CDESI héraultaise a inventorié quelques 800 ESI, ou sites de pratique des sports de nature répartis sur l'ensemble du territoire.

## Ensemble des ESI présents sur le territoire héraultais



source : <http://www.comite-olympique34.fr/>

On remarque en étudiant cette carte, qui localise l'ensemble des ESI répertoriés sur le territoire héraultais, que certains sports se pratiquent dans des zones bien particulières. Aussi, Les sports disposant du plus d'ESI sont les plus faciles à pratiquer.

Trois grandes zones se distinguent, regroupant chacune des pratiques différentes. La bande située dans l'arrière-pays, en vert sur la carte ci-dessus, qui correspond à l'ensemble des reliefs du département (collines, garrigues, grands causses et montagne) rassemble la quasi-totalité des ESI relatifs aux sports de montagne : la randonnée, le canoé de rivière, la spéléologie.

Les plaines, territoires urbanisés en beige sur la carte, n'accueillent que très peu de lieux de pratique. On retrouve sur celles-ci quelques ESI des trois sports précédemment cités mais le sport qui semble le plus développé sur ce paysage est la course d'orientation. En effet, les grandes distances parcourues par les sportifs pratiquant cette discipline nécessitant un large terrain souvent dégagé, il est logique de retrouver la quasi-totalité de ses ESI sur ce type de paysage.

Enfin, troisième composante des paysages du département, le littoral et ses étangs accueillent eux aussi des sports qui leur sont propres. On retrouve sur la totalité du littoral des ESI de plongée, de voile, de canoé de mer ou encore de kitesurf.

Les sports de nature les moins représentés sur cette carte sont ceux dont la pratique n'est possible que sur des terrains aux caractéristiques particulières. En Hérault c'est le cas du parapente et de l'escalade. En effet ces deux sports ne peuvent se pratiquer qu'en présence de reliefs conséquents. L'aménagement de voies d'escalade nécessite la présence de falaises abrupte et celui de sites de parapente n'est possible que dans des conditions et des reliefs bien particuliers.

C'est sans aucun doute l'aménagement de sites de parapente qui reste le plus délicat de par la nécessité de nombreux paramètres tels que le dénivelé requis entre le terrain de décollage et d'atterrissage, l'orientation particulière de ces derniers ou encore l'accès souvent difficile car en montagne, l'aménagement de sites de parapente n'est pas chose aisée. De plus, contrairement aux autres sport de nature, les ESI de parapente ne se résument pas en un endroit bien précis, ils se composent des deux zones que sont le terrain de décollage et celui d'atterrissage.

La CDESI héraultaise obtenu, en 2013, la validation de 17 sites de pratique de sports de nature (voir carte ci-dessous). Ceux-ci, nouveaux venus et derniers inscrits, font aujourd'hui partie intégrante du PDESI héraultais.

Seul trois sports sont concernés par les 17 ESI validés : 14 sont destinés à la pratique de la randonnée, 2 concernent l'escalade et un la pêche en rivière. Seules ces trois disciplines ont donc vu de nouveaux sites de pratique ouvrir entre 2012 et 2013.



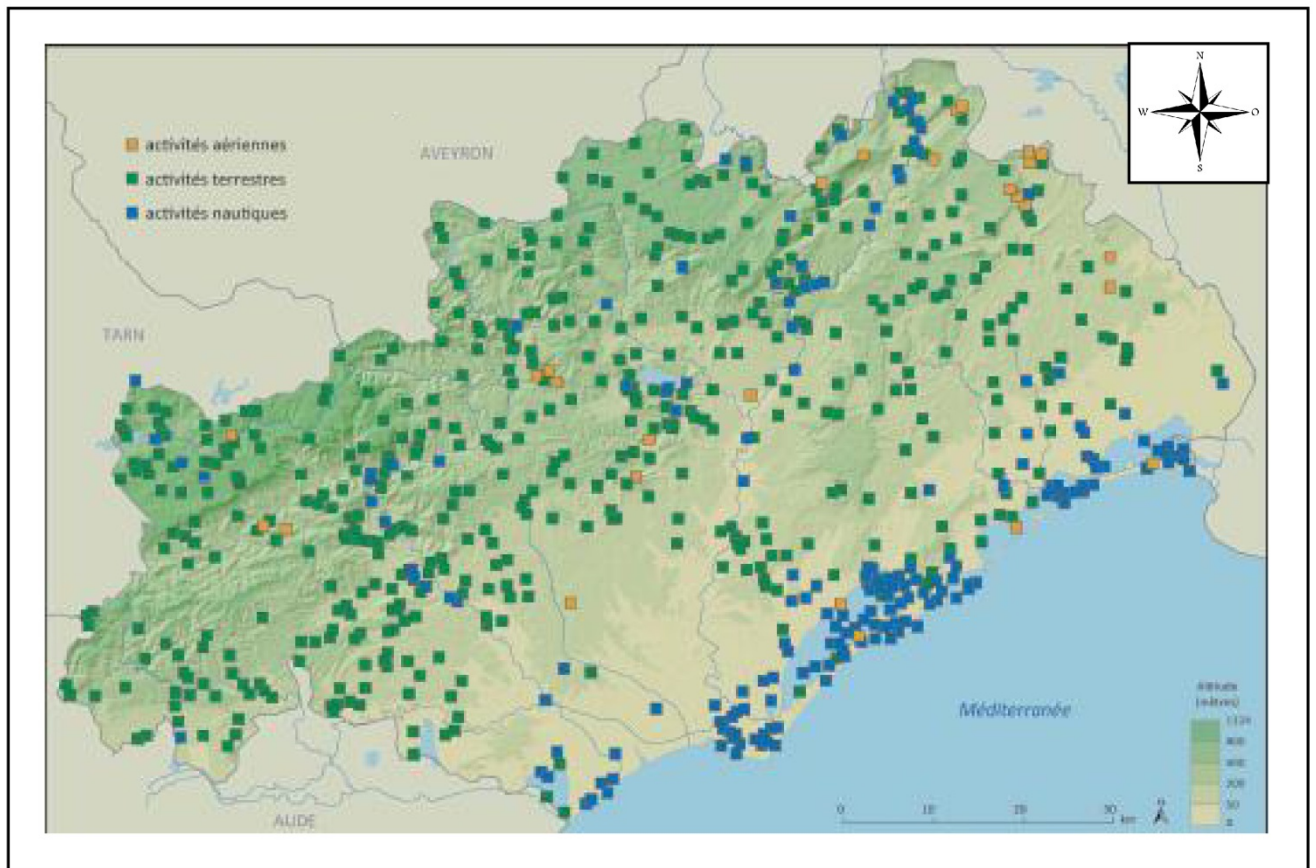
source : <http://www.comite-olympique34.fr/>

Cependant si le nombre d'ESI validés par la commission en 2013 est assez faible, celui de 2014 devrait au moins l'égaliser, voir le dépasser largement puisque la commission travaille actuellement sur la finalisation de l'étude de 79 ESI à proposer à l'admission permanente au PDESI héraultais.

Ceci n'est en fait pas chose facile, et nombreux de ces ESI ne seront surement pas acceptés, car leur validation doit répondre à des critères et des normes strictes définis par la CDESI.

Pourtant les possibilités de développement en termes de sports de nature sont multiples puisque la CDESI estimait en 2013 à 800 le nombre d'ESI potentiels encore présents sur le territoire de l'Hérault. (CF carte ci-dessous)

## Inventaire des ESI potentiels - Hérault 34



source : <http://www.comite-olympique34.fr/>

# Le vol libre en Hérault

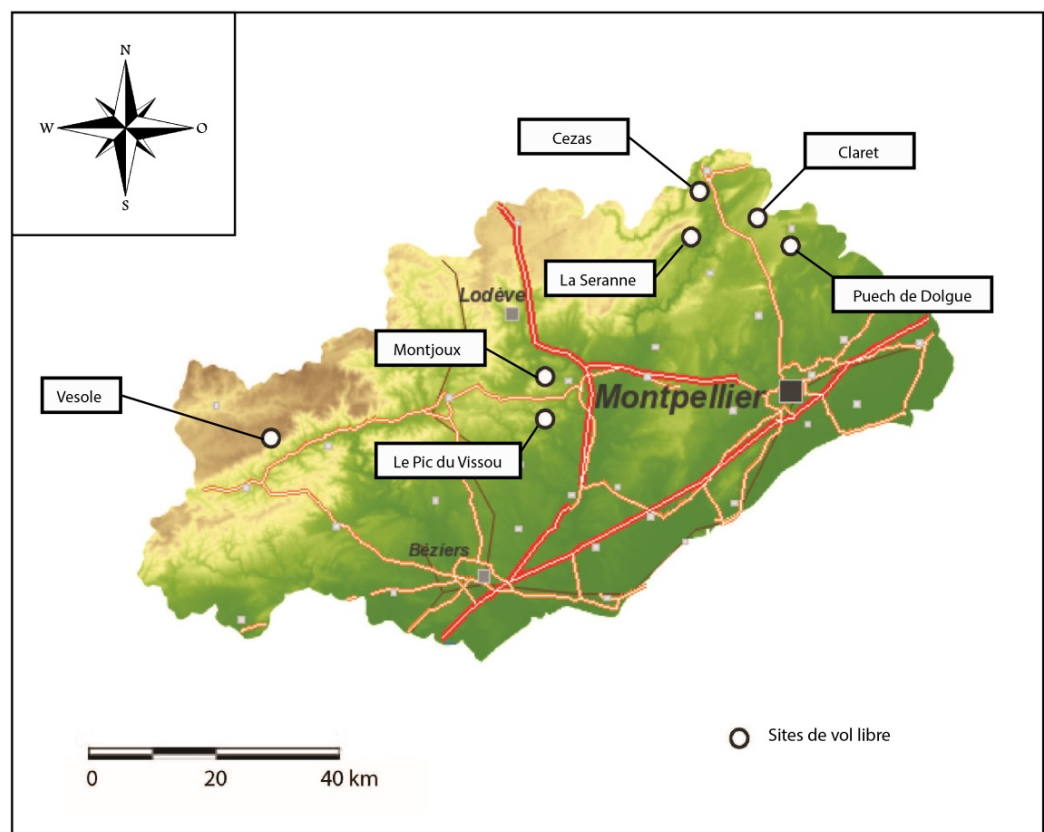
## Les ESI, sites de vol libre en Hérault

20 ESI, sites de vol libre (parapente, deltaplane et cage) sont aujourd'hui inventoriés dans le PDESI de l'Hérault. C'est le sport qui en comporte le moins derrière l'escalade et ses 24 ESI répertoriés.

La fédération française de vol libre, FFVL, en référence elle seulement 7 sur l'ensemble du département qui sont en fait les plus fréquentés :

- |                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| ➤ Vesole,           | St Etienne d'Albagnan (34390) |
| ➤ La Seranne,       | St Jean de Bueges (34380)     |
| ➤ Claret,           | Claret (34270)                |
| ➤ Cezas,            | Ganges (34190)                |
| ➤ Pic du Vissou,    | Cabrières (34800)             |
| ➤ Montjoux,         | Valquières (34650)            |
| ➤ Puech de Dolgues, | Lauret (34270)                |

### Emplacements des sites de vol libre du département de l'Hérault



## La politique menée par la CDESI, perspective de développement du vol libre héraultais

J'ai contacté et pris rendez-vous avec monsieur Pujol Michel, président du CDVL 34 (Comité De Vol Libre de l'Hérault), vice-président du CDOS 34 en charge des sports de nature et membre actif de la CDESI, afin de finaliser mon étude des besoins concernant la pratique du vol libre sur le territoire héraultais.

Ce dernier m'a renseigné quant à la politique tenue actuellement par la CDESI en ce qui concerne le vol libre : son objectif n'est pas d'aller vers l'ouverture de nouveaux sites, la plupart des terrains exploitables étant déjà, mais d'optimiser et d'améliorer ceux existants. Ainsi parmi les 79 ESI sur lesquels travaille actuellement la CDESI héraultaise pour leur faire intégrer le PDESI, on ne trouve que 2 sites de vol libre, preuve que ce filon arrive à sa fin.

Par contre, et comme le laisse entendre mon enquête menée auprès des pratiquants et des présidents de clubs (voir ci-après), monsieur Pujol m'a confirmé une réelle problématique et une nécessité d'aménagement concernant le site du Pic du Vissou, seul site à avoir de réelles lacunes sur le département de l'Hérault.

## La volonté des présidents de clubs

Après avoir recueilli les avis des pratiquants concernant les différents sites du département et leurs nécessités en matière d'aménagement, j'ai contacté les présidents de 5 des 8 clubs présents sur le territoire héraultais afin de confirmer ou d'infirmier ce sujet qui semblait se dessiner. Etant souvent arriver à la direction d'un club de par leur implication dans celui-ci, ces derniers sont proches des membres et connaissent donc les besoins et les problèmes liés aux ESI pratiqués.

Deux grands projets sont évoqués par l'ensemble des présidents de clubs du département :

Le premier, qui sera bientôt réalisé, est la création d'une tyrolienne et la mise en place d'un treuil sur la commune de Lespignan. Ces travaux se font sous la responsabilité du club des Zeld Hérault dont le président est aussi conseiller municipal, facilitant grandement la mise en œuvre de ces derniers.

La tyrolienne permettra aux pratiquants du club de tester leur parachute de secours, en effet il est conseiller de les vérifier au moins une fois par ans. La mise en place du treuil permet une pratique alternative du vol libre. Celui-ci se pratique la plupart du temps sur des reliefs mais un treuillage permet de faire décoller des volants sur un sol totalement plat. Ceux-ci largueront, une fois arrivé à l'altitude souhaitée, le câble qui les tractaient.

Le second point abordé par les présidents de club, notamment par ceux de Cabri air, Culture'aile et des Flying Clapas est l'aménagement du site du Pic du Vissou. Venant soutenir l'avis, relaté par l'interview de monsieur Pujol, ces entrevues m'ont permis de focaliser mon sujet sur l'aménagement, ou le réaménagement de ce site de vol libre.

Pour eux aussi la priorité est l'aplanissement et l'uniformisation du terrain de décollage. Les problèmes du stationnement et de l'accès étant aussi mentionnés.

## L'avis des pratiquants

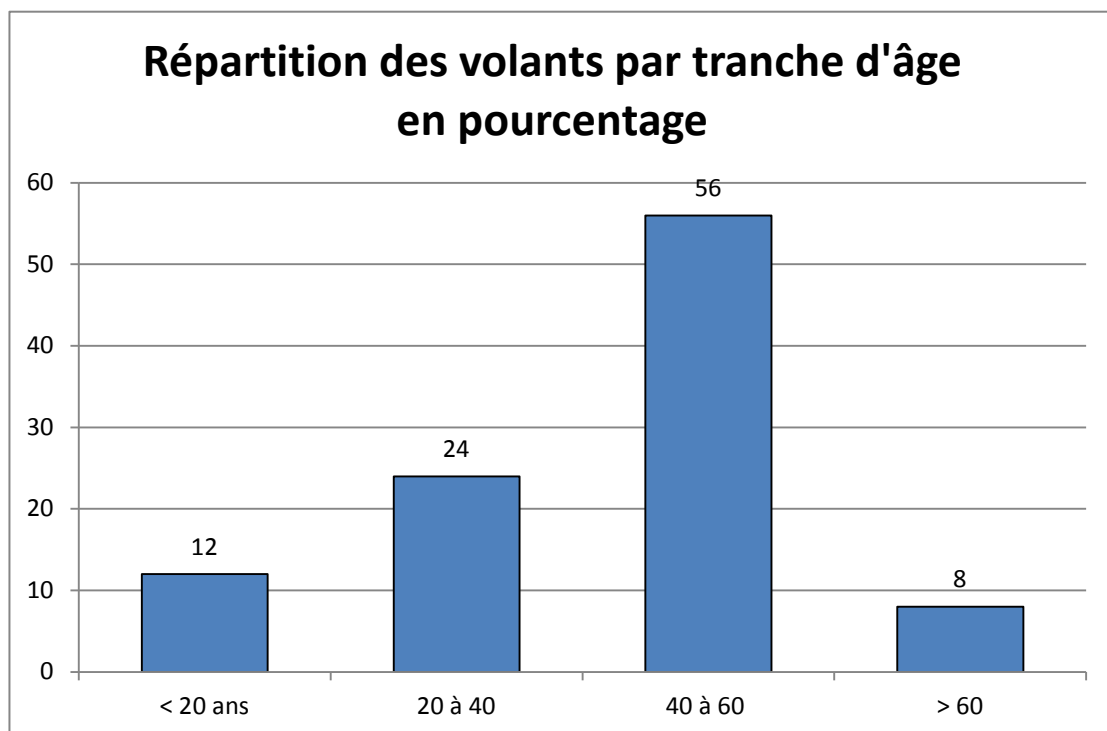
On recense aujourd'hui 205 volants (pratiquant le vol libre) sur le territoire héraultais, c'est le nombre de licenciés que compte la Fédération Française de Vol Libre (FFVL). Le parapente étant un sport, comme on peut le constater, au nombre de pratiquants assez réduit, la plupart d'entre eux adhèrent à des clubs et c'est autour de ceux-ci que s'organise la vie associative du vol libre.

J'ai envoyé, via les sites internet et les forums de ces clubs, un questionnaire destiné aux pratiquants afin d'obtenir des informations concernant leur profil et les modalités de leur pratique (cf. annexe).

N'ayant pas réussi à faire parvenir ce questionnaire à la totalité des pratiquants, l'accès aux forums étant quelquefois réservé aux membres du club, je n'ai reçu que 23 réponses (soit environ 10% de la population totale).

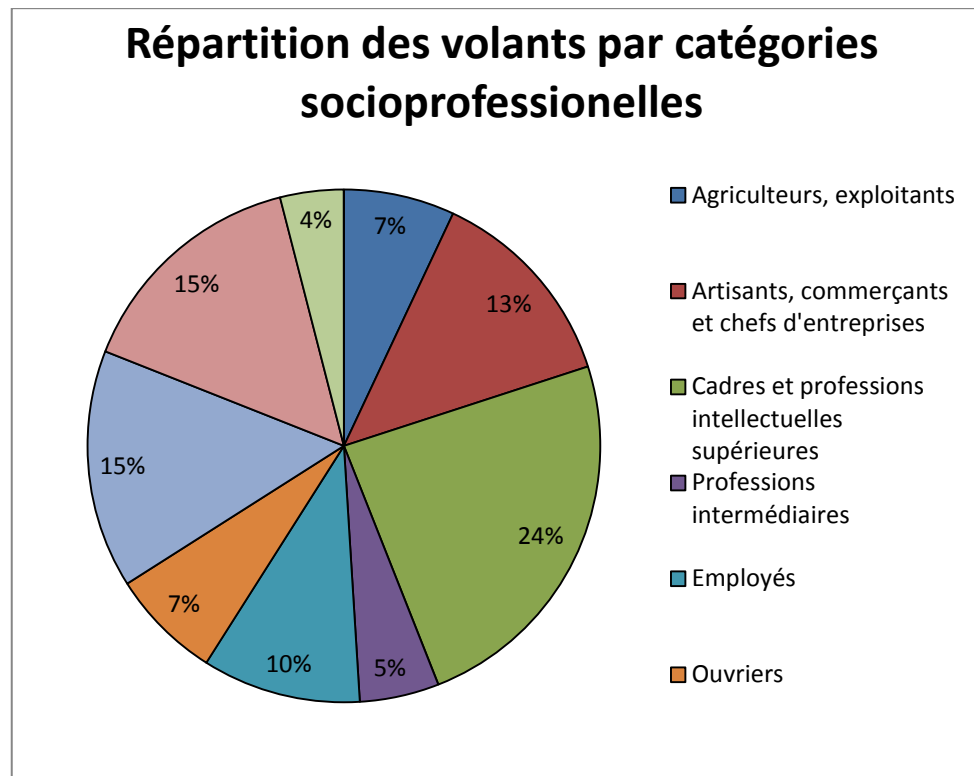
Ce faible nombre ne me permet pas de faire de statistiques en ce qui concerne les pilotes et leur pratique en Hérault. Il permet cependant d'observer quelques tendances qui, au vu des résultats, sont je pense généralisables à l'ensemble des pratiquants.

### *Profil du pratiquant*

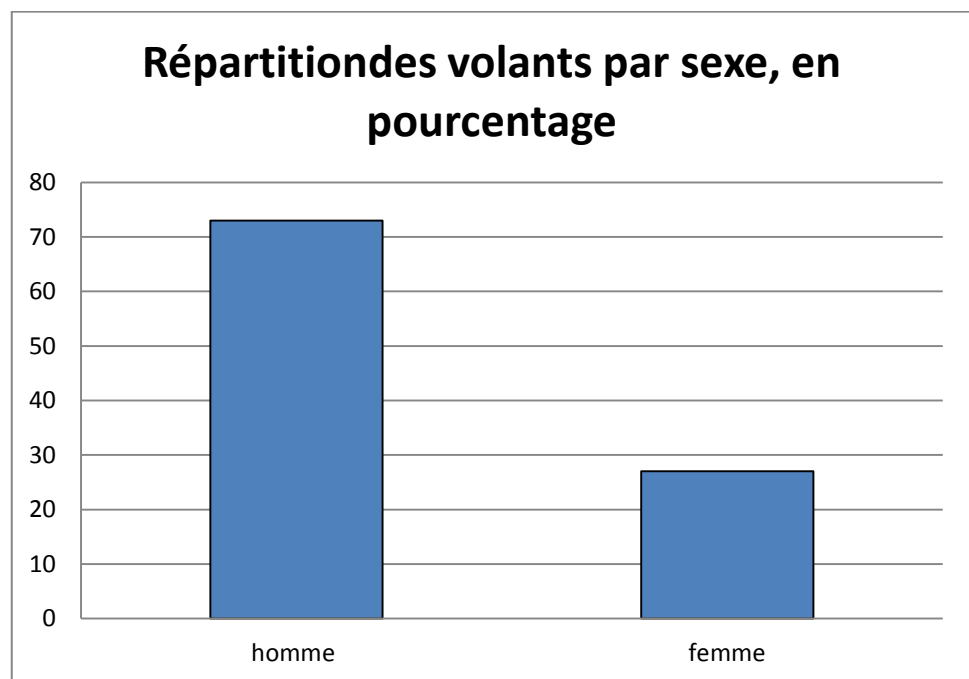


La majeure partie des pratiquants du vol libre est d'âge mur puisqu'elle se situe dans la tranche d'âge des 40 à 60 ans. Ensuite vient celle des 20 à 40 ans avec 24% puis les moins de 20 ans (12%) et enfin les plus de 60 ans avec 8%.

En synthèse, on peut conclure que les volants ont, sur le département de l'Hérault, pour la plupart entre 20 et 60 ans.



Les volants se situent principalement dans la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures avec 24%, ensuite viennent les classes des étudiants et des retraités avec 15% chacune, puis celles des artisans et des employés avec respectivement 13 et 10%. Les classes socioprofessionnelles les moins représentées sont celles des exploitants agriculteurs, des ouvriers, des professions intermédiaires et enfin des sans activités.



Les pratiquants du vol libre sont majoritairement des hommes puisque 17 sportifs, sur les 23 qui m'ont répondu étaient de sexe masculin, soit environ 73%.

Aux vues des réponses du questionnaire on peut faire l'hypothèse que le vol libre s'adresse plutôt à un public d'aguerris, voire de passionnés puisque 60% d'entre eux volent au moins une fois par semaine, en fonction de la saison, et que 83% d'entre eux volent depuis plus de 5 ans, dont 52% depuis plus de 10 ans.

Ainsi, le profil type du volant pourrait être celui d'un homme ayant entre 30 et 50 ans issue de toutes les catégories socioprofessionnelles et passionné par le vol libre. Ceci explique le fait qu'il se soucie peu de facteurs annexes tel que le temps de trajet entre son domicile et le site. Il devrait, pour autant, être favorable à tout aménagement pouvant faciliter sa pratique, ici sur le site du Pic du Vissou.

### *Modalités concernant la pratique*

Trois sites reviennent de manière redondante quant aux lieux de pratique des personnes interrogées : La Seranne en premier lieu, le Pic du Vissou et enfin Claret. Pour avoir fréquenté ces trois ESI, je peux affirmer qu'ils sont des hauts lieux de la pratique du vol libre en Hérault.

Les temps de trajets, entre le domicile et le site de vol libre, varient entre 30 minutes et une heure pour 73% des pratiquants interrogés, ce qui ne semble pas pour autant leur poser de soucis puisque 64% d'entre eux estiment ce temps correct.

## *Problèmes liés à l'aménagement des sites*

En ce qui concerne l'aménagement des sites en lui-même, un site est cité de manière récurrente dans les réponses au questionnaire et semble poser soucis et nécessiter des aménagements particuliers, le site du Pic du Vissou :

D'après les pratiquants plusieurs points sont problématiques sur ce site. L'accès au décollage tout d'abord, est mauvais et certain d'entre eux précisent craindre pour leurs automobiles en se rendant sur le lieu. De nombreuses ornières seraient présentes tout au long de ce dernier.

Ensuite vient le problème du stationnement, 3 pratiquants précisent que lors de fortes affluences, en fin de journée l'été, le « parking », en réalité un lacet du chemin d'accès, du site n'est pas suffisant et que les gens se garent alors en bordure de chemin, ce qui crée des problèmes de circulation aux abords du site. Je peux appuyer ces commentaires de mon expérience personnelle, ayant même été surpris que ce problème ne revienne pas plus souvent dans les réponses.

Enfin vient le problème du terrain de décollage, celui-ci, habituellement uniforme sur les sites de vol libre, se divise ici en deux. Une zone dans le versant même de la pente où l'on peut décoller et une seconde, sur la butte formée par la crête, où les volants peuvent envisager un atterrissage, si les conditions le permettent. Le problème est que ces deux zones sont séparées par une bande rocailleuse et végétalisée (voir photo ci-dessous) qui vient couper cet espace en deux et créer des perturbations qui peuvent nuire à la sécurité des volants.

Ces différents retours m'ayant conforté dans mon choix de sujet, je me décidais donc à travailler sur le site de vol libre du Pic du Vissou.

# Le site du Pic du Vissou

## Inscription territoriale du site

Le site de vol libre du Pic du Vissou se situe sur la commune de Cabrières. Celle-ci se situe en plein centre du département, en bordure de la large zone urbanisée formée par les bassins de population de Montpellier et de Béziers que nous avons vu auparavant. Elle fait partie de la communauté de communes du Clermontois qui rassemble 21 communes situées autour de Clermont l'Hérault, commune mère de la communauté et voisine de Cabrières. Avec ses 467 habitants (chiffres Insee 2009) cette commune voit son dynamisme impulsé par la présence de ce massif, qui accueille la pratique de nombreux sports de nature comme nous le verrons plus tard.



A gauche, le Pic du Vissounel, à droite celui du Vissou, photo : Adrien HEBRARD.

Dotée de deux commerces permanents (un bar et une épicerie) et de quatre gîtes et chambres d'hôte, la petite commune de Cabrières peut se féliciter d'avoir su préserver et développer l'activité qui gravite autour du site du Pic du Vissou, ayant sans aucun doute des répercutions sur les différents commerces du village.

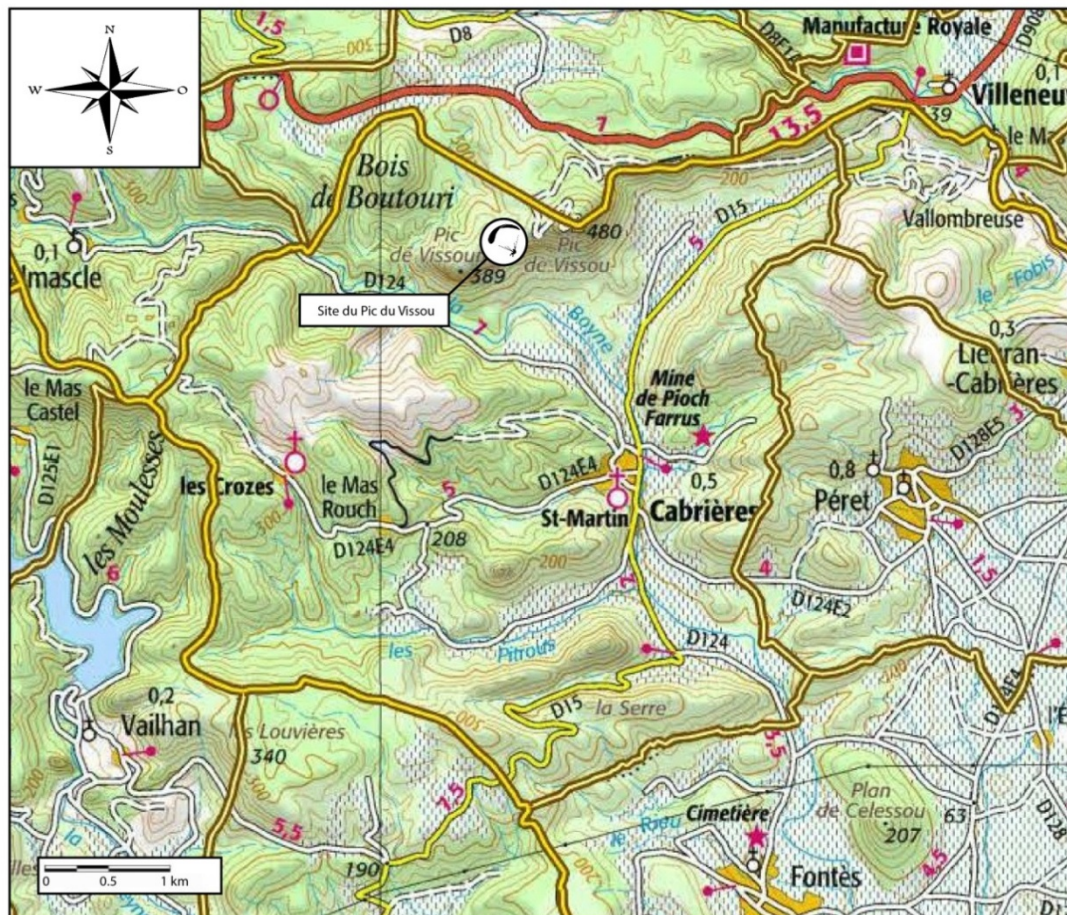
#### Localisation de la commune de Cabrières - 34



Carte réalisée par Adrien HEBRARD avec Cartes & Données - © Articque

Situé au Nord du territoire communal, le site du Pic du Vissou est facilement accessible en un quart d'heure depuis la commune de Cabrières, via la route D15 puis la D908.

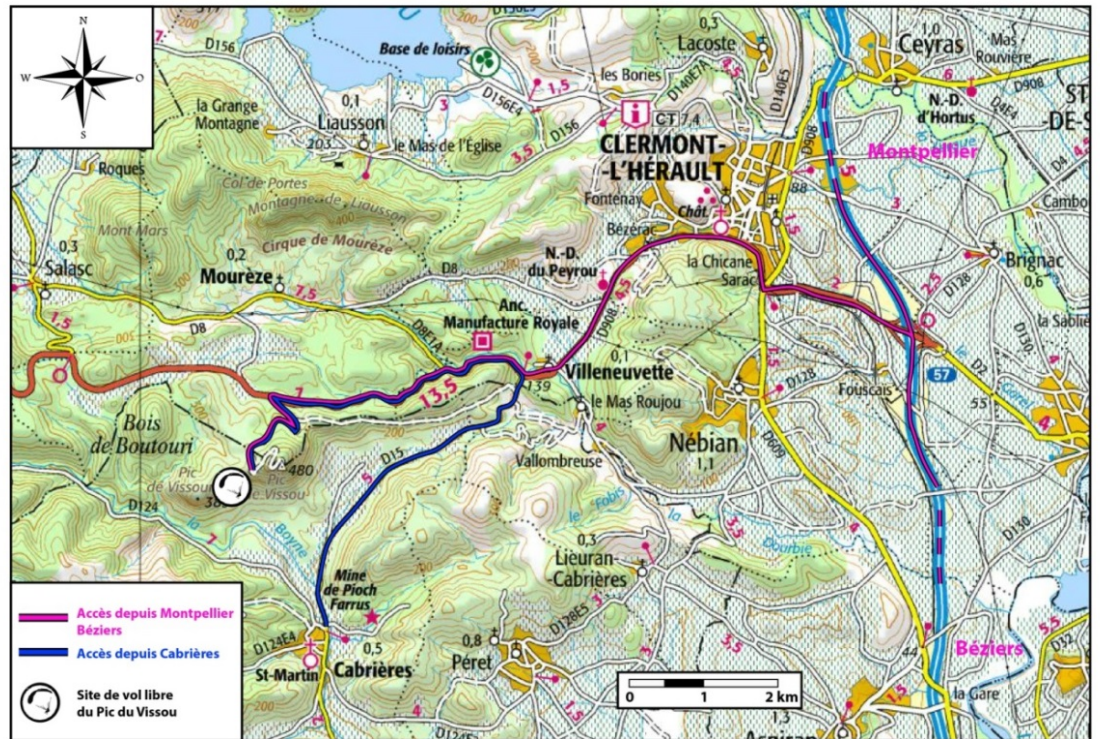
### Localisation du site du Pic du Vissou sur la commune de Cabrières



Réalisée par Adrien HEBRARD sous Adobe Illustrator

Il est en fait plus fréquent de traverser la commune de Clermont l'Hérault, commune voisine de Cabrières, pour se rendre sur le site du Pic du Vissou. En effet la grande majorité des pilotes venant des quatre coins du département (notamment des agglomérations de Béziers et de Montpellier), ils arrivent sur le site en empruntant l'A75, axe autoroutier majeur, et traversent donc nécessairement la commune de Clermont l'Hérault avant de se rendre sur le spot (voir carte ci-dessous).

## Accès du site de par Cabrières, Montpellier et Béziers



Fond de carte : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

Réalisée par Adrien HEBRARD avec Adobe Illustrator

Ainsi le Pic du Vissou se situe à environ une heure de la ville de Montpellier et de celle de Béziers. (57 et 59 minutes respectivement selon le calcul d'itinéraire de Mappy).

De par sa position sur la D908, c'est la commune de Clermont l'Hérault qui côtoie la grande majorité des flux de pilotes en direction et en provenance du site de vol libre du Pic du Vissou (pilotes et autres pratiquants de sports de nature d'ailleurs comme nous le verrons plus tard). Cette fréquentation induite de la ville connaît des retombés sur son activité économique. Une enquête, commandée par Hérault Sport en 2007, estime qu'un pratiquant de sports de nature dépense environ 50€ par demi-journée dans la ville dans laquelle il se trouve.

Avec ces 7627 habitants (chiffres Insee de 2009), Clermont l'Hérault compte environ 16 fois plus d'habitants que sa voisine Cabrières, la ville compte aussi beaucoup plus de commerces :

Ce ne sont pas moins de 20 magasins d'alimentation, 5 tabac/presse et 21 hôtels, bars ou restaurants qui sont implantés dans la ville. Ces types de commerce sont, selon une étude réalisée par Hérault sport en 2007, les plus fréquentés par les sportifs et leurs accompagnants.

La ville compte aussi de nombreux magasins de vêtements, sport, librairies et bien d'autres qui connaissent eux aussi les retombés de l'activité engendrée par la présence des ESI de sports de nature sur le Pic du Vissou.

Autre élément important du paysage environnant le site : la présence de 9 campings situés autour du lac du Salagou. Bien qu'à 40 minutes de voiture du Pic du Vissou, le camping étant, toujours selon cette étude, un des moyens d'hébergement favoris du pratiquant de sports de nature, il est clair qu'eux aussi connaissent une hausse de leurs fréquentations due à la présence de ces ESI

### Localisation des campings aux abords du Pic du Vissou



Fond de carte : <https://www.google.fr>

Réalisée par Adrien HEBRARD avec Adobe Illustrator

## Synthèse AFOM

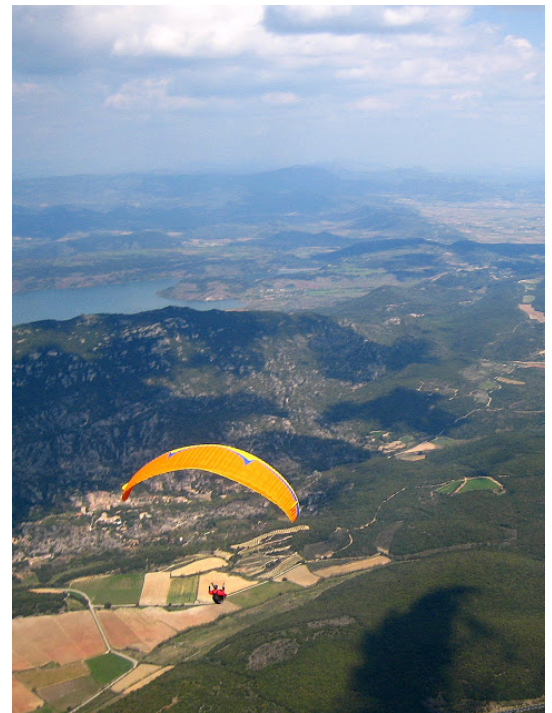
Atouts	Faiblesse	Opportunités	Menaces
Localisation	Peu de commerces à Cabrières	Retombées économiques	
Proximité A75	Cabrières peu fréquentée	Développer les sports de nature sur Cabrières	Sur fréquentation
Commerces Campings	A 1h des grandes villes	Produits et clientèle visée (sports de nature)	
Lac du Salagou		Développement lié des sports de nature aquatique sur le Salagou	Hausse trop importante de la fréquentation

# Le site du Pic du Vissou, un haut lieu des sports de nature

Riche de la diversité des pratiques qu'il propose : randonnée, parapente, aéromodélisme et escalade, le site du Pic du Vissou se veut aujourd'hui être un point de concentration important de sports de nature.

## *Le vol libre*

Le site de vol libre du Pic du Vissou rassemble principalement deux pratiques : Le parapente et l'aéromodélisme. Le site fut conquis durant les années 70 par les pionniers du vol libre, les deltistes. En effet le deltaplane, qui vu le jour en 1972, rassembla nombre d'hommes et de femmes qui inaugurèrent la quasi-totalité des sites aujourd'hui utilisés par les parapentistes et les cagistes (dérive du parapente et du deltaplane, cf. annexe). C'est donc aux alentours de 1978, année d'apparition du parapente, que celui-ci fit ses premiers pas sur le site du Pic du Vissou.



Le parapente étant beaucoup plus commode de pratique que le deltaplane, on ne compte aujourd'hui que très peu de deltiste, aussi appelés « les puristes ». La pratique du parapente ne nécessite qu'une, encore que difficile à trouver, piste de décollage et un terrain d'atterrissage alors que celle du deltaplane sous entend l'installation d'un tremplin au décollage (CF annexe) et la présence d'un champ beaucoup plus grand pour atterrir (le deltaplane ayant une finesse de vol beaucoup plus grande : distance parcourue par mètre perdu en altitude). De plus si le parapente apparait une fois plié sous la forme d'un gros sac à dos, le deltaplane quant à lui se plie dans un long et lourd sac. Le poids de l'aéronef induit par la structure métallique nécessite une automobile pour le transporter.

Ainsi, on compte de plus en plus d'adeptes du parapente au dépend du deltaplane qui renferme, je pense (n'ayant jamais pratiqué le deltaplane), des sensations de vol au moins tout aussi pures.

Le site compte aujourd'hui deux terrains de décollage et deux terrains d'atterrissage (voir carte ci-dessous). Le premier se situe sur la crête juste au-dessus

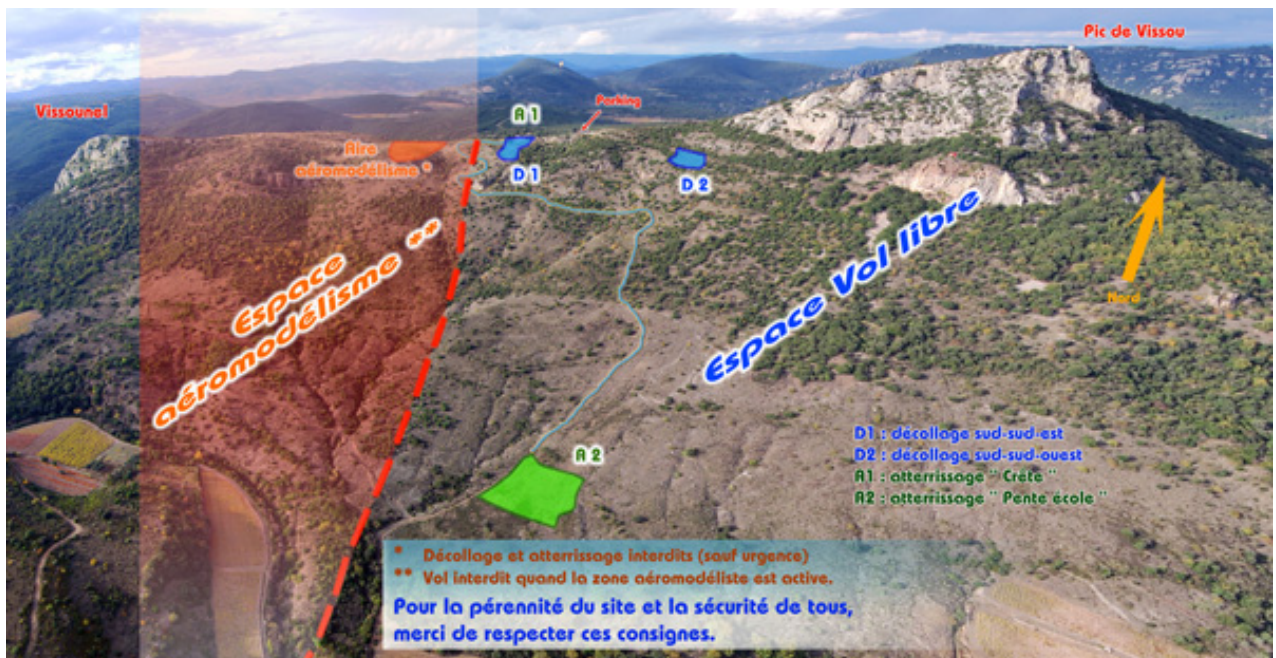
du terrain de décollage principal, il est utilisable en cas de conditions favorable qui permettent au volant de prendre de la hauteur et de se poser à l'endroit où il a décollé. C'est lui qui nécessite un projet d'aménagement. Le deuxième est utile en cas de « plouf » (dans le jargon du parapentiste). On l'utilise lorsque les conditions météorologiques forcent le pilote à perdre de l'altitude et donc à se poser dans ce terrain situé en contrebas du site, dans le vallon. Ce dernier ne nécessite aucun aménagement particulier, l'accès y est facile car bordé par la départementale et sa taille permet un atterrissage en toute sécurité.

Le deuxième terrain de décollage, D2 sur la carte, n'est plus ou très peu fréquenté aujourd'hui. Il situe en fait le terrain de décollage historique que pratiquaient les deltistes.

### L'aéromodélisme

Pratique annexe au vol libre, l'aéromodélisme trouve aussi un formidable terrain de jeu dans le site du Pic du Vissou. Ces deux sports se partagent en fait le terrain de manière équitable, de sorte à éviter tout accident (voir carte ci-dessous). Ainsi toute la partie Ouest du site est réservée à la pratique de l'aéromodélisme alors que la partie Est est réservée aux parapentistes, cagistes et deltistes.

L'aéromodélisme consiste à faire voler des répliques miniatures d'engins volants tels que des avions, hélicoptères ou hydravions. Elle entre dans le domaine du vol libre lorsque ces répliques sont, tout comme les parapentes, démunis de moyens de propulsion. Elles utilisent alors les courants ascendants pour voler et prendre de l'altitude (planeurs principalement).



Répartition de l'aire de vol sur le site du Pic du Vissou. Source : <http://www.cabriair.net/>

## La randonnée

Un itinéraire de randonnée « Les Crêtes du Vissou », inauguré le 8 décembre 2012, invite les marcheurs à partir à l'assaut du pic depuis la commune de Cabrières. Ce dernier, en forme de boucle, traverse le site de vol libre et offre ainsi la possibilité aux randonneurs de marquer une pause et d'apprécier le spectacle offert par le paysage, les parapentistes et autres engins volants (voir carte ci-dessous).

### Emplacement du site du Pic du Vissou par rapport à l'itinéraire de randonnée



Fond de carte : <http://www.randogps.net/>

Réalisée par Adrien HEBRARD avec Adobe Illustrator

Cet itinéraire, long de 12 km, soit 4 heures de marche, s'adresse à un public d'initiés (difficulté : moyenne) et leur permet de découvrir toutes les richesses du site : géologiques, biologiques, archéologiques et bien sûr paysagères. Partant du village de Cabrières, il traverse le vallon viticole avant de se lancer à l'ascension du Vissou en passant par l'incontournable source de l'Estabel.

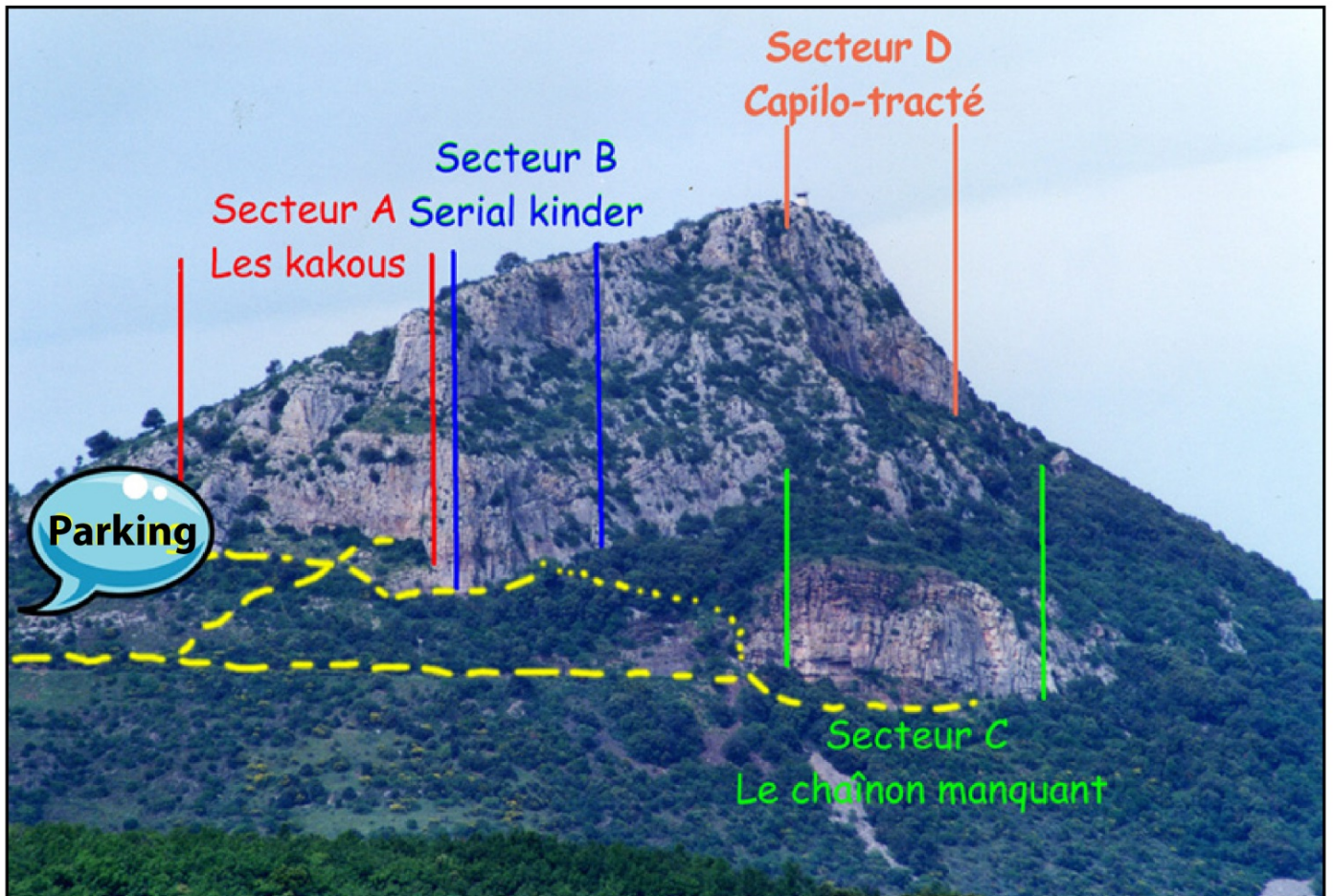
Un deuxième itinéraire est proposé aux novices : « le Vissou se raconte » leur permettant de découvrir, à moindre efforts, les diverses beautés du site.

Balisage des itinéraires de randonnée du Pic du Vissou  
Photo : Adrien HEBRARD le 12/05/2014



## L'escalade

Enfin, dernier sport pratiqué sur le site du Pic du Vissou, l'escalade n'est pas en reste en termes de spots (ESI). Le site compte quatre secteurs qui rassemblent pas moins d'une quarantaine de voies dont la difficulté varie du 4a (débutant) au 7a+ (confirmé, expert), ceci pour le plus grand bonheur des grimpeurs de la région. Ces derniers ont accès à partir du parking (le même utilisé par les volants) aux quatre secteurs qui se répartissent de la manière suivante sur la falaise et les affleurements du Pic du Vissou.



Les différents secteurs d'escalade du site du Pic du Vissou.  
Source : <http://escalade.au.vissou.free.fr/>

## Synthèse AFOM :

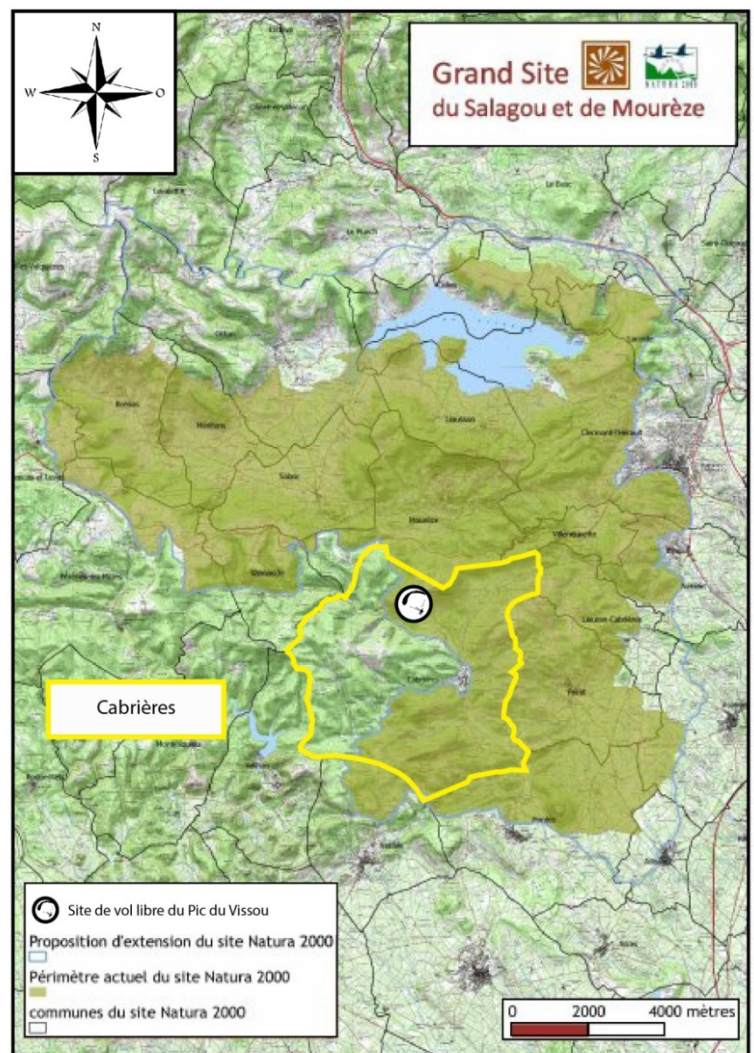
Atouts	Faiblesse	Opportunités	Menaces
Site polyvalent, Public divers	Gestion difficile, Tensions possibles entre les différents pratiquants	Maintenir et développer ces activités, Création d'évènements	Disparition de ces activités
Proximité Cabrières : randonnée		Création de nouveaux itinéraires	Disparition des itinéraires

# Le Pic du Vissou, berceau d'une biodiversité fragile



La commune de Cabrières, ainsi qu'une grande partie de son territoire, dont le site de vol libre du Pic du Vissou, fait partie du zonage de la ZPS « Le Salagou » (Zone de Protection Spéciale). Sa mise en place date du 29 octobre 2003 et s'inscrit dans la démarche NATURA 2000 (voir carte ci-dessous).

Ci-contre les limites du territoire communal de Cabrières et son insertion dans la ZPS du Salagou :  
Réalisée par Adrien HEBRARD avec Adobe Illustrator.



Source : <http://www.lesalagou.fr/Natura-2000>

La ZPS du Salagou se situe au centre du département de l'Hérault, dans un espace de collines qui font la transition entre la plaine languedocienne et les reliefs du Caroux et des Causses. Elle se développe autour du cirque de Mourèze qui

culmine au pic calcaire de Liausson et s'inscrit autour du site touristique important qu'est le lac artificiel du Salagou, dans un paysage d'argiles rouges.

Le territoire que délimite la ZPS du Salagou, de par sa situation géographique, ses substrats géologiques et les activités agropastorales qui se tiennent dessus, a la particularité d'être l'un des seuls à offrir une représentation quasi exhaustive du milieu méditerranéen. Ce milieu présente une avifaune (ensemble des espèces d'oiseaux qui y vivent) extrêmement diversifiée qui explique le caractère unique de celui-ci à l'échelle régionale. La présence des nombreux habitats qu'il héberge engendre une grande diversité d'enjeux à traiter. Ceux-ci peuvent être soumis à divers types d'interventions d'ordre anthropique (parcours des troupeaux et pratique des activités de pleine nature) ou laisser au bon vouloir des successions végétales. L'état de conservation globalement bon du site est fragile car surtout lié à la présence d'activités agricoles peu intensives, mais en pleine mutation.

Une vingtaine d'espèces d'oiseaux (cf. annexe) sont présentes sur la ZPS dont quatre sont considérées comme prioritaires : l'Aigle de Bonelli, l'Outarde canepetière, le Busard cendré et le Blongios nain. La région s'est engagée via la création de cette zone NATURA 2000 à œuvrer à leur protection. Un des enjeux majeur étant la conservation du couple d'Aigles de Bonelli qui vit sur la zone et la protection de ses futures couvées, ceci afin d'introduire durablement l'espèce sur ce territoire.



L'Aigle de Bonelli.  
Source : [www.vogelwarte.ch](http://www.vogelwarte.ch)

L'Outarde Canepetière  
Source : <http://www.oeil-et-nature.com/>



Le Busard cendré  
Source : [www.bouger-nature-en-bourgogne.com](http://www.bouger-nature-en-bourgogne.com)

Le Blongios nain  
Source : [www.linernaute.com](http://www.linernaute.com)



## *Objectifs de développement durable*

Deux activités étant majoritairement présentes, autant en termes d'emprise spatiale que de poids économique, sur la zone : l'agropastoralisme et le tourisme (notamment celui lié aux activités de pleine nature), le croisement des divers enjeux (écologique et liés aux activités humaines) a permis de définir 6 objectifs de développement durable à attacher à ce territoire :

- Maintenir les milieux ouverts : cet objectif est déterminant pour la majeure partie des espèces d'oiseaux dans la ZPS. – enjeu élevage.
- Maintenir une mosaïque de milieux et des activités agricoles diversifiées : Les espaces cultivés abritent une multitude d'oiseaux. Le maintien de ces espaces diversifiés est un enjeu important dans la ZPS. – enjeu viticulture / friches.
- Encourager les pratiques agroenvironnementales : l'usage de produits phytosanitaires s'avère néfaste pour les populations d'oiseaux associées aux milieux cultivés. Des mesures permettent d'encourager des pratiques économes en produits phytosanitaires et/ou de mettre en place des pratiques agroenvironnementales. – enjeu viticulture / phyto.
- Gérer les zones humides : les roselières de la ZPS sont soumises à une augmentation des ligneux, qui sont moins favorables aux espèces patrimoniales.
- Animer et communiquer.
- Suivre et améliorer les connaissances scientifiques. Depuis 2011, l'animation du DOCOB a été confiée au Syndicat Mixte de Gestion du Salagou, qui a donc continué sa mission après avoir rédigé le DOCOB. (DOCOB : document d'objectifs d'un site NATURA 2000).

## *Vulnérabilité et contraintes*

Plusieurs activités humaines mettent en périls l'intégrité et la préservation de l'avifaune exceptionnelle qui se trouve au sein du site du Salagou. On craint que des projets de centrales éoliennes voient le jour dans le secteur, ceci représenterait une menace certaine pour les oiseaux qui se prennent souvent dans les pales des hélices. De plus et même si l'accident n'arrive pas, de telles infrastructures perturbent les activités (notamment les habitudes de vol) de ces derniers. Aujourd'hui cinq menaces sont reconnues comme importantes par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : Les deux premières concernent le monde agropastoral, on craint une modification de ses pratiques, que ce soit en termes de culture ou d'élevage. Un dialogue a donc été mis en place et est maintenu de manière efficace avec les représentants des diverses productions locales afin d'éviter tout problème liés à cette activité. Les oiseaux se nourrissant principalement des graines utilisées par les exploitants agricoles et de la faune qui vit dans leurs champs (musaraigne, mulot, etc ...), une modification de leurs activités pourrait avoir de gros impacts sur ces derniers.

Les deux suivantes concernent les perturbations qu'engendre la présence d'infrastructures humaines. Les lignes téléphoniques et surtout celles à haute tension qui se trouvent sur la ZPS représentent un danger clair pour les oiseaux. De même les zones industrielles et commerciales sont aussi considérés comme nuisibles à l'avifaune.

Enfin, dernière et en lien direct avec mon projet d'aménagement, les activités de pleine nature sont elles aussi considérés comme une menace pour les oiseaux de la ZPS. Cependant, il est précisé dans le dossier de la ZPS que seules l'alpinisme, l'escalade (seule discipline pratiquée sur le Pic du Vissou) et la spéléologie sont considérées comme telles. En effet c'est la zone de nidification de l'animal qui est la plus sensible et seule ces trois activités peuvent amener le pratiquant à se rendre sur celle-ci, et ainsi, à, potentiellement, la perturber. Les zones de nidifications se situant essentiellement dans les falaises du Pic du Vissou, il est certain que le développement maîtrisé de l'activité du vol libre ne représente pas une menace directe pour l'avifaune de la ZPS. Il est d'ailleurs préciser dans le dossier de la ZPS le souhait de créer un dialogue et une concertation avec les pratiquants du vol libre afin de les sensibiliser à la riche biodiversité qui se trouve sur le territoire qu'ils pratiquent.

A titre personnel, il m'est déjà arrivé de voler avec des vautours fauves en Lozère sans pour autant que ceci ne semble les perturber. Au contraire, c'est souvent eux, sûrement piqués par la curiosité, qui se rapprochent des parapentes afin de partager un moment en vol.

Atouts	Faiblesse	Opportunités	Menaces
Statut NATURA 2000		Extension de la zone	Contraintes réglementaires
Contexte paysager	Présence ligne téléphonique, haute tension, zone industrielle et commerciale	Enterrement des lignes et réglementation	Danger pour les oiseaux
Avifaune exceptionnelle	Biodiversité fragile	Préserver et accroître cette biodiversité, s'en servir comme moyen de communication	Disparition de l'avifaune
Activité agropastorale	Changement de pratique	Conserver des pratiques favorables à l'avifaune	Peut perturber l'avifaune
Sports de Nature	Localisation et fragilité des lieux de nidification	développement encadré des sports de nature	Perturbation des lieux de nidification : escalade

## Le site classé des « Pics du Vissou, Vissounel et leurs abords »

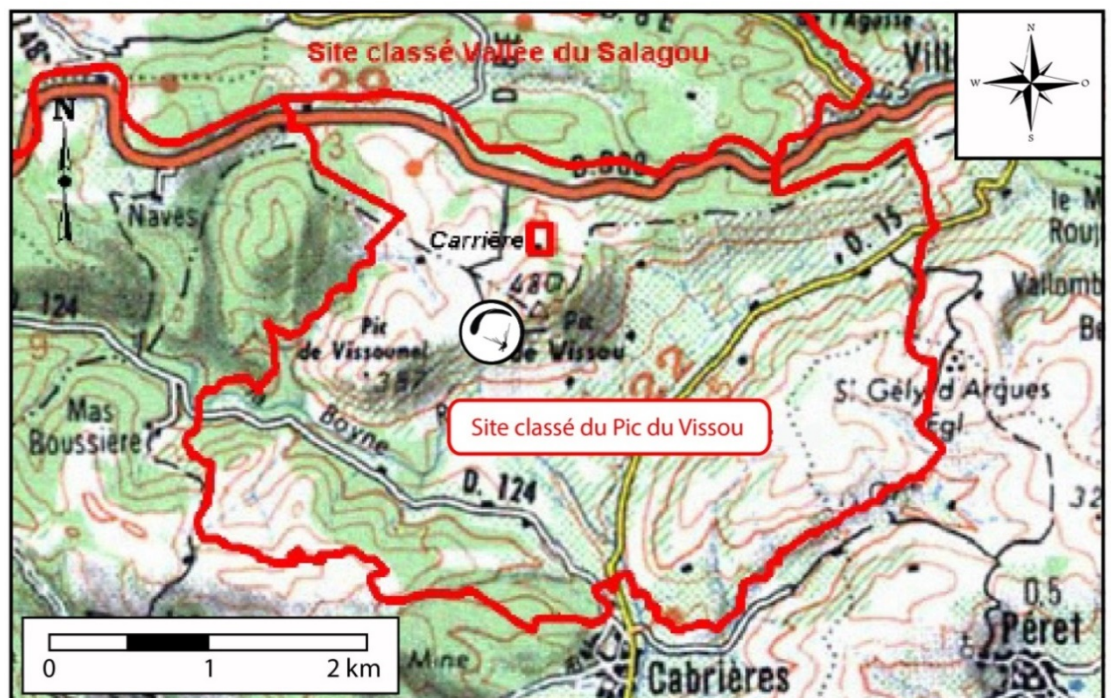


Le site des pics du Vissou, du Vissounel et de leurs abords est classé selon la loi du 2 mai 1930 visant à organiser la protection des monuments naturels et des sites de caractères artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques.

Dans le cas présent, c'est le décret du 20 mars 2002 qui a justifié le classement de ce site pour ses intérêts pittoresques et scientifiques. En effet, doté d'une grande qualité paysagère, les Pics du Vissou et du Vissounel bénéficient également d'un riche patrimoine géologique, archéologique et paléontologique.

Ainsi, le site classé forme un polygone d'environ 3 km de Nord en Sud et 4,5 km d'Est en Ouest qui s'étend de la limite Nord de la Commune de Cabrières à la limite Sud de l'autre site classé de la vallée du Salagou (voir carte ci-dessous).

### Limites du site classé des Pics du Vissou, du Vissounel et de leurs abords



Fond de carte : <http://irlr-app.dreal-languedoc-roussillon.fr/>

Réalisée par Adrien HEBRARD avec Adobe Illustrator

Ces deux pics : le Vissou avec ses 480 m d'altitude et le Vissounel avec ses 388 m, marquent un point d'honneur au paysage en venant dominer la plaine de

Clermont l'Hérault et la bourgade viticole de Cabrières. Ils constituent le point d'orgue d'un corridor paysager assez monumental qui s'étire d'Est en Ouest sur 4 km en surplombant la vallée avec ses 200 à 300 mètres de dénivelé.

Le relief du Pic du Vissou, et sa silhouette majestueuse, viennent marquer le paysage de la plaine de Cabrières surtout de par son versant Sud, beaucoup plus abrupt que les autres et ponctué d'escarpements rocheux et d'une véritable falaise en son sommet. Par ailleurs l'opposition est nette entre le paysage du versant Sud, aux vallées viticoles et peuplées, et le versant Nord, aux collines boisées et à l'aspect sauvage.

Ce site offre un panorama exceptionnel qui motive chaque année de nombreux randonneurs à se lancer dans l'ascension du Pic :

- Au Sud : la plaine héraultaise, le bassin de Thau et l'agglomération de Sète, puis la méditerranée.
- A l'Ouest et Nord-Ouest : les avants-monts, les massifs du Caroux et de l'Espinouse, et beaucoup plus loin, par temps dégagé le massif Pyrénéen (Albères, massif du Canigou, Capcir).
- Au Nord : la vallée du Salagou, le mamelon du Mont Mars, et l'imposante montagne de Liausson, puis au-delà les contreforts du Larzac.
- Au Nord-Est : le Pic Saint-Loup et le piémont cévenol.



Point de vue panoramique orienté Sud depuis le Pic du Vissou. Source : <http://irlr-app.dreal-languedoc-roussillon.fr/>

## *Patrimoine géologique du site*

La valeur géologique nationale, voire internationale du site a été reconnue plusieurs fois par la Société Géologique de France qui décrit ce paysage comme le témoin d'une géodynamique exceptionnelle.

En effet les pics du Vissou et du Vissounel font partie d'un anticlinal (structure géologique en forme de pli dont la face concave est orientée vers le haut, cf. annexe) formé lors du plissement hercynien survenu au carbonifère (époque géologique, cf. annexe). Egalement appelé « l'écaille de Cabrières » la particularité de ce site réside dans le fait que ses couches les plus anciennes, habituellement les plus profondes, recouvrent ici les plus jeunes. Ainsi l'écaille de Cabrières est une référence au niveau mondial pouvant servir de stratotype entre deux étages géologiques du Dévonien moyen (cf. annexe). Cette géomorphologie particulière a généré la formation de sols multiples qui contribuent, dans ce site, à la richesse du paysage : sol schisteux des vallons viticoles, sols calcaires durs et dolomies couverts de garrigues ouvertes, sol sur éboulis des versants.

Le site présente deux autres particularités géologiques qui font le bonheur des amateurs et professionnels de la discipline : Les failles formées au cours du plissement hercynien ont accueilli des filons de quartz qui ont fait l'objet de nombreuses exploitations au cours du temps. De plus, dans le secteur Sud-Est du site se trouve la source chaude d'Estabel. Ses eaux (20-25°) ne jaillissent qu'à l'occasion de conditions météorologiques bien particulières sous la forme d'une cascade d'une vingtaine de mètres de hauteur.

## *Patrimoine historique*

En plus de son intérêt géologique, le site présente aussi, pour les disciplines de la paléontologie et de l'archéologie, un caractère hors normes. Au niveau paléontologique c'est l'un des rares endroits où l'on trouve des trilobites (cf. annexe), fossiles d'invertébrés arthropodes qui ont peuplé les océans durant 350 millions d'années avant de disparaître au Cambrien. On trouve aussi sur le site du Vissou des fossiles de céphalopodes. (cf. annexe).

Deux éléments permettent de classer ce site comme monument archéologique. Un abri nommé le « Rotschild » a été découvert par des archéologues aux abords de la source d'Estabel. De nombreux objets, mis à jour par les fouilles, tels que des outils de silex et d'os, témoignent de l'occupation de ce site par l'homme dès le Paléolithique. De plus des coquillages colorés d'argile rouge ont été retrouvés : ils étaient utilisés comme parure mortuaire, et leur provenance est la preuve d'échanges commerciaux dès cette époque entre le Languedoc, les rivages atlantiques et l'Afrique du Nord.

Véritable chef d'œuvre du lieu, la Mine de Pioch Farrus, plus ancienne mine métallique (cuivre) de France, se situe sur le site classé. Son exploitation, qui connut son apogée au cours de l'empire romain, aurait débuté il y a environ 5000 ans. Des

fouilles poussées ont été entreprises à partir de 1979, mettant à jour toute la chaîne de fabrication du minerai de l'époque préhistorique, avec une fosse de lavage et un véritable atelier métallurgique. De 1996 à 1998, des travaux d'aménagement de ce site ont été réalisés afin de permettre sa découverte par le public.

### *Activités humaines sur le site*

- Viticulture importante dans la vallée (AOC).
- Passage des routes D124 et D15 dans le vallon au Sud du pic. Carrière de marbre sur le versant Nord du pic de Vissou, exclue du périmètre classé. Elle est en activité, et fait l'objet d'un plan de gestion soigné en raison de sa situation au cœur du site classé.
- Piste de parapente et d'aéromodélisme sur la crête à l'Ouest du pic du Vissou.
- Tour de guet au sommet du pic du Vissou.
- Mine préhistorique de Pioch Farrus : musée ouvert au public.

L'état de conservation actuel du site est considéré comme bon. Les vignobles sont bien entretenus et le dialogue a été instauré avec les exploitants. De plus certaines parcelles viticoles ont été installées au Nord du village de Cabrières, témoins de la reconquête viticole, celles-ci s'intègrent à la perfection dans le paysage qui en été jadis recouvert.

Un projet d'aménagement sylvopastoral est actuellement mené par la SAFER et devrait permettre la réouverture du paysage de crête situé entre le pic du Vissou et celui du Vissounel. Le but étant de réintroduire le pâturage sur ces terres, comme autrefois, et ainsi de réduire considérablement les risques d'incendie.

## *Problèmes liés au site*

Des points noirs paysagers comme les nouveaux lotissements du Nord de la commune de Cabrières ou la piste qui mène à l'observatoire du Vissou.

Un facteur de risque d'incendie élevé lié à la sécheresse globale du site.

Ainsi des préconisations de gestion ont été établies par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) afin de préserver le caractère du site :

- parcellaire agricole respectant les lignes de force du paysage.
- préservation des murets, capitelles et mazets.
- conservation des pinèdes les plus significatives.
- maintien des milieux ouverts.
- création de pistes à proscrire sur le versant Sud du Vissou (sauf desserte agricole).
- cône de vision permettant de découvrir le site au sortir du village de Cabrières à préserver.

Le caractère classé du site ne devrait pas être en contradiction avec mon projet d'aménagement du site de vol libre du Pic du Vissou. Tout d'abord le vol libre étant un sport de nature, sa pratique se veut dans un milieu le plus naturel possible et dans une optique de respect de l'environnement. Ainsi l'ensemble des aménagements prévus sur le site n'entacheront pas sa beauté et préserveront ce paysage exceptionnel.

La réhabilitation du chemin d'accès aurait pour unique but de le rendre plus praticable, sans en changer son aspect, sa composition ou sa taille.

L'aménagement de la zone de décollage, de par son impact assez faible sur le terrain, ne changerait rien au caractère géologique du site (anticlinal d'exception) et ne nuirait, lui non plus, à sa valeur paysagère.

Enfin, la création d'une zone de stationnement à proximité du site peut s'envisager sous différentes formes, en fonction de la marge d'action accordée par la préfecture ou le ministère (en fonction de l'importance accordée au dossier) :

Si celle-ci est stricte, un simple aplanissement des zones en bordure de chemin pourrait suffire. Les pratiquants du vol libre étant de manière générale proche de la nature, l'ensemble du mobilier urbain habituellement utilisé pour ce genre d'aménagements pourrait être ici superflus. Leur but étant juste de se garer afin d'aller voler, les pilotes ne sont en général pas regardant en ce qui concerne les aménagements annexes aux sites.

Dans le cas d'une marge de manœuvre plus grande, la mise en place d'un ensemble de mobilier urbain pourrait alors être envisagée. Nous verrons cela plus en détail dans la partie consacrée aux projets d'aménagement.

Atouts	Faiblesse	Opportunités	Menaces
Statut classé	Contraintes en termes d'aménagement	Aménager tout en respectant le site	Dénaturer le site
Riche paysage, panorama exceptionnel	La piste d'accès, les quartiers nord de Cabrières	Le faire découvrir : table panoramique, panneau d'information	Aménagement non réfléchi qui gâcherait ce paysage
Patrimoine : géologique, archéologique, paléontologique		Préserver et faire découvrir ce patrimoine	Perte du patrimoine par manque d'entretien
Présence poste d'observation incendies	Risque fort d'incendies		Destruction de la végétation et de la faune par le feu

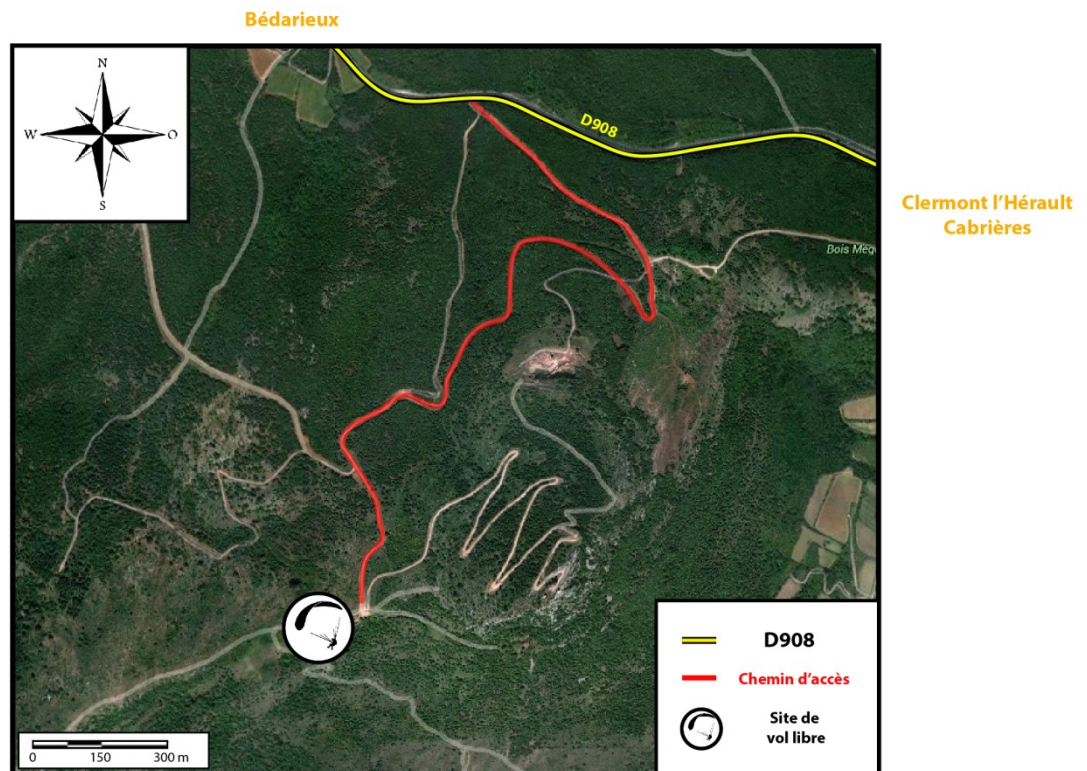
## L'aménagement actuel du site

Aujourd'hui, le site du Pic du Vissou n'est que partiellement aménagé, il dispose cependant d'infrastructures qui ont permis aux pratiquants l'appropriation et l'utilisation du domaine, bien que cette dernière ne se fasse pas dans les meilleures conditions. Cependant, il est important de rappeler que les caractères léger et naturel des aménagements actuellement présents sur le site sont à conserver. Nous nous trouvons sur une aire de pratique de sports de nature qui se veut donc la plus respectueuse de la nature possible. Aussi, connaissant et faisant moi-même partie des pilotes qui fréquentent ce site, je peux affirmer qu'il n'existe aucune volonté de « sur aménagement » qui émane de ces derniers. Certains aménagements présents doivent être modifiés et d'autres créés afin de rendre la pratique du vol libre et des autres sports plus facile et sûre sur le Pic du Vissou, sans pour autant dénaturer le lieu.

### Le chemin d'accès

L'accès au site se fait par une piste longue de 2 kilomètres à laquelle on accède par la route départementale 908, située au Nord du site (voir carte ci-dessous). Le chemin présente aujourd'hui un état d'usure assez avancé : on y trouve de nombreuses ornières et des affleurements rocheux qui obligent les pratiquants à prendre toutes les précautions possible lors du trajet, afin d'éviter d'abimer leurs automobiles.

## Accès au site du Pic du Vissou



Fond de carte : <https://www.google.fr/maps/>

Réalisée par Adrien HEBRARD sous Adobe Illustrator

Chemin d'accès au site de vol libre  
du Pic du Vissou.

Photo : Adrien HEBRARD

Le 12/05/2014



Chemin d'accès au site  
de vol libre du Pic du  
Vissou.

Photo : Adrien HEBRARD

Le 12/05/2014

## *Le stationnement*

Il n'existe pas aujourd'hui d'aire de stationnement à proprement parler. Les volants se gare sur l'extérieur d'un virage du chemin d'accès ou en bordure de celui-ci lorsqu'il est saturé. Cette pratique, envisageable en cas de faible fréquentation, devient plus contraignante les jours de forte affluence. Une fois le virage et le bord du chemin obstrués, les pratiquants se gare de manière anarchique ou cela reste possible, gênant ainsi l'accès des pompiers au poste d'observation d'incendies qui se trouve au bout du chemin. De plus la circulation sur le chemin devient rapidement difficile avec l'obstruction de ce dernier.



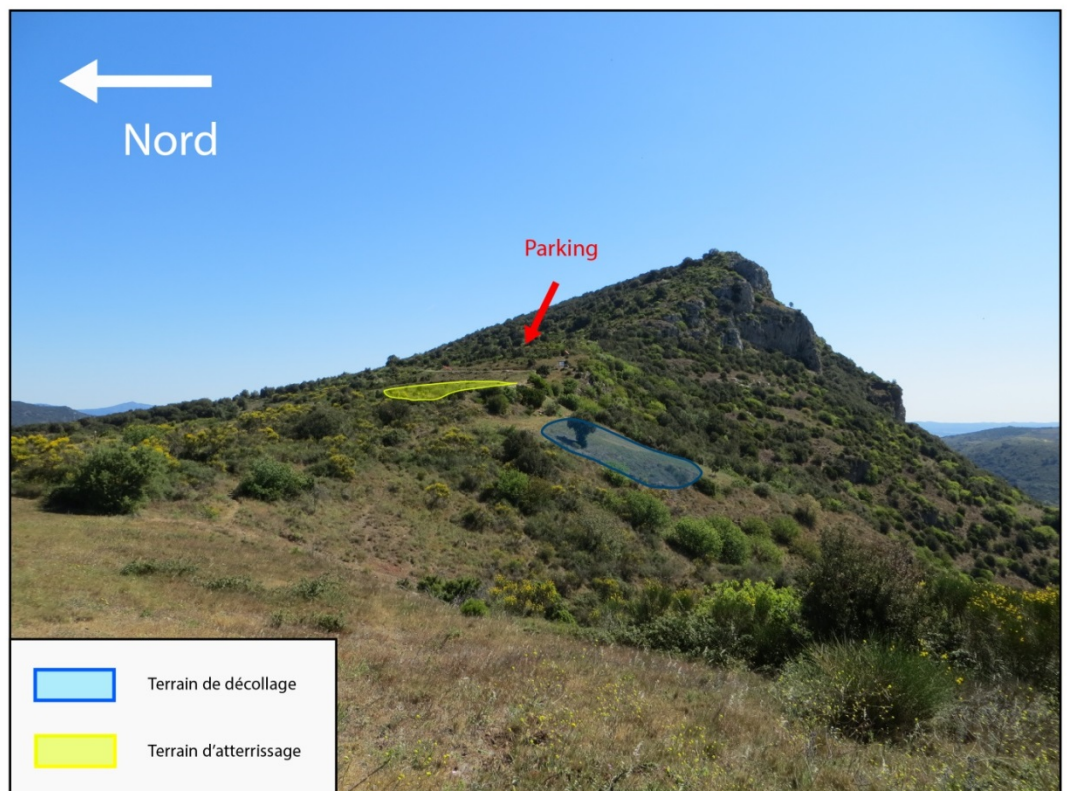
Le virage faisant office de parking ici un jour de fréquentation nulle, les conditions météorologiques étaient alors mauvaises.

Photo : Adrien HEBRARD, le 12/05/2014

## *Le terrain de décollage*

Le terrain de décollage du Pic du Vissou, élément clef quant à la pratique du parapente, à la particularité d'être séparé en deux. On parle ici de terrain de décollage de manière usuelle car c'est celui qui se situe sur le relief, d'où l'on décolle, il fait pourtant aussi office de terrain d'atterrissage lorsque les conditions le permettent. Il se présente de la manière suivante :

## **Le terrain de décollage du Pic du Vissou**



Réalisée par Adrien HEBRARD avec Adobe Illustrator

Terrain de décollage, versant Sud.  
Photo : Adrien HEBRARD  
Le 12/05/2014



Terrain d'atterrissage en  
contrepente, versant  
Nord.  
Photo : Adrien  
HEBRARD  
Le 12/05/2014

Trois problèmes résultent de la disposition de ces terrains de décollage et d'atterrissage :

- Tout d'abord la fait qu'ils soit séparés par une zone d'affleurements et de végétations (voir photo ci-dessous) réduit considérablement la surface totale du terrain pour n'en attribuer que la moitié à chacun d'entre eux. Ainsi le décollage et l'atterrissage sur le site du Vissou nécessite une certaine technique de pilotage et n'est donc pas accessible aux pilotes débutants.
- Second point néfaste, alors que le décollage se fait dans le sens de la pente (condition impérative à tout site de vol libre), l'atterrissage se fait quand à lui en contre pente. Il est usuel que les terrains d'atterrissage soit plats ou pentu dans le sens du vol. En ce point le site du Vissou est une exception qui rend délicat et risqué l'atterrissage sur ce terrain.

Ceci s'explique par deux phénomènes :

- Si le pilote rate son approche et arrive trop vite sur le terrain d'atterrissage, ou avec un taux de chute (perte d'altitude en m/s) trop important, le choc sera moins violent si le terrain est plat ou s'incline dans le sens de l'approche. Ici et si tel est le cas, le choc risque d'être violent.
- Deuxième point, des rouleaux (perturbations de la masse d'air) peuvent se former au niveau de la crête : point de changement de pente. Ce phénomène est dû à la perte brutale de support du vent : celui-ci souffle en direction du Nord et remonte donc le versant Sud du massif, offrant ainsi des conditions optimales au décollage, le problème survient lorsqu'il arrive au niveau de la crête. Il perd alors son appui au sol et créé des rouleaux qui perturbent la masse d'air située au-dessus du terrain d'atterrissage. Ce phénomène peut engendrer la fermeture de la voile des pilotes et ainsi leurs chute.
- Enfin, la bande qui sépare les deux terrains vient amplifier ce phénomène météorologique :

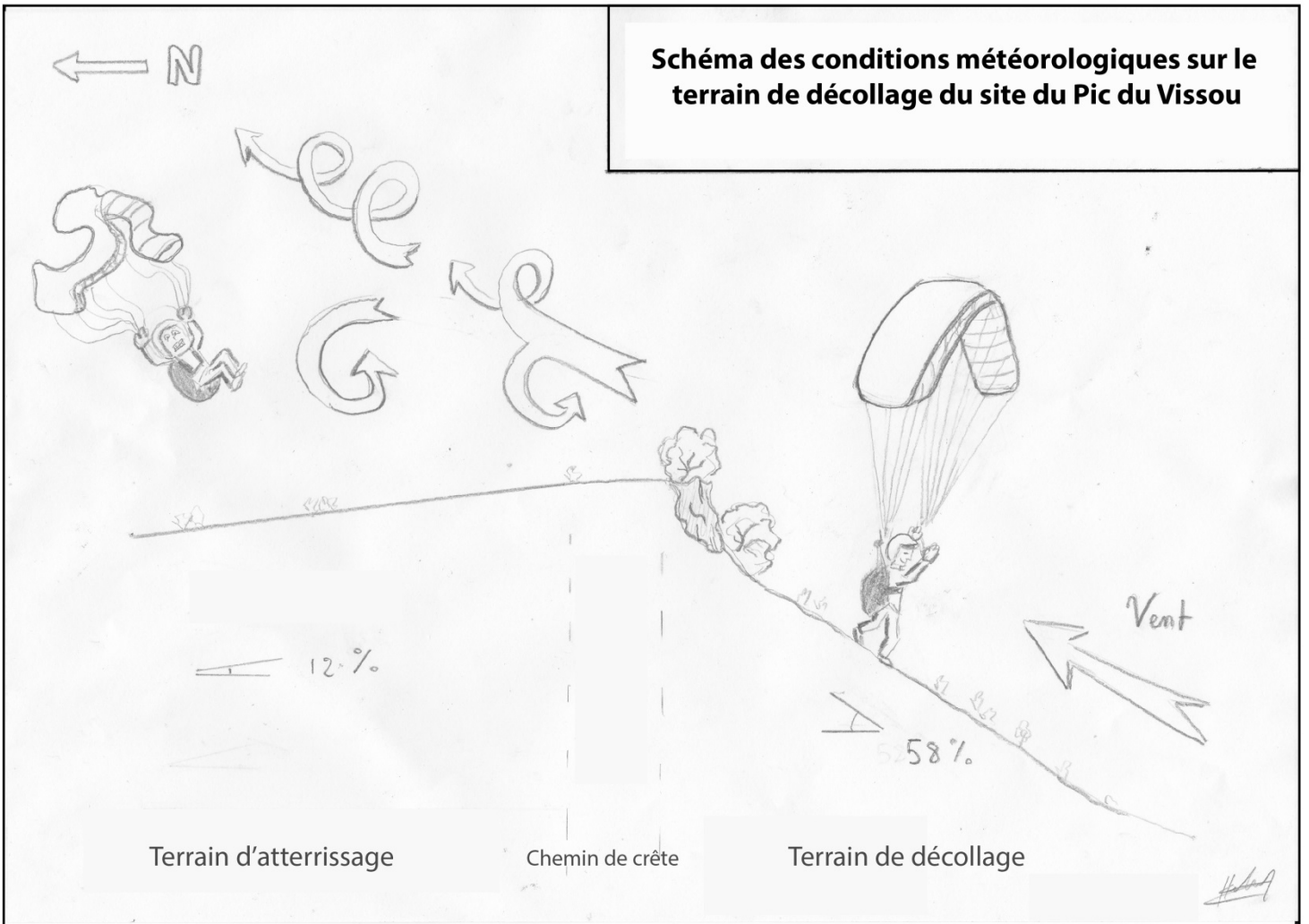
La présence d'affleurements rocheux et de végétations sur celle-ci offrent autant d'obstacles au vent qui vont augmenter la taille et la puissance des rouleaux.



Vue en contre plongée du terrain de décollage en premier plan, puis de la bande formée d'affleurements et de végétations et enfin de la ligne de crête. Derrière se trouve le terrain d'atterrissage.

Photo : Adrien HEBRARD, le 12/05/2014.

**Schéma des conditions météorologiques sur le terrain de décollage du site du Pic du Vissou**



## *Le mobilier*

Le site ne comporte que très peu de mobilier urbain. On trouve à son entrée un panneau de présentation du site et de sa réglementation (voir photo ci-contre) et une manche à air, servant à donner l'orientation du vent. Un banc et une balise, marquant le passage des chemins de randonnée, sont présents à l'opposé du site, sur la zone réservée à l'aéromodélisme.



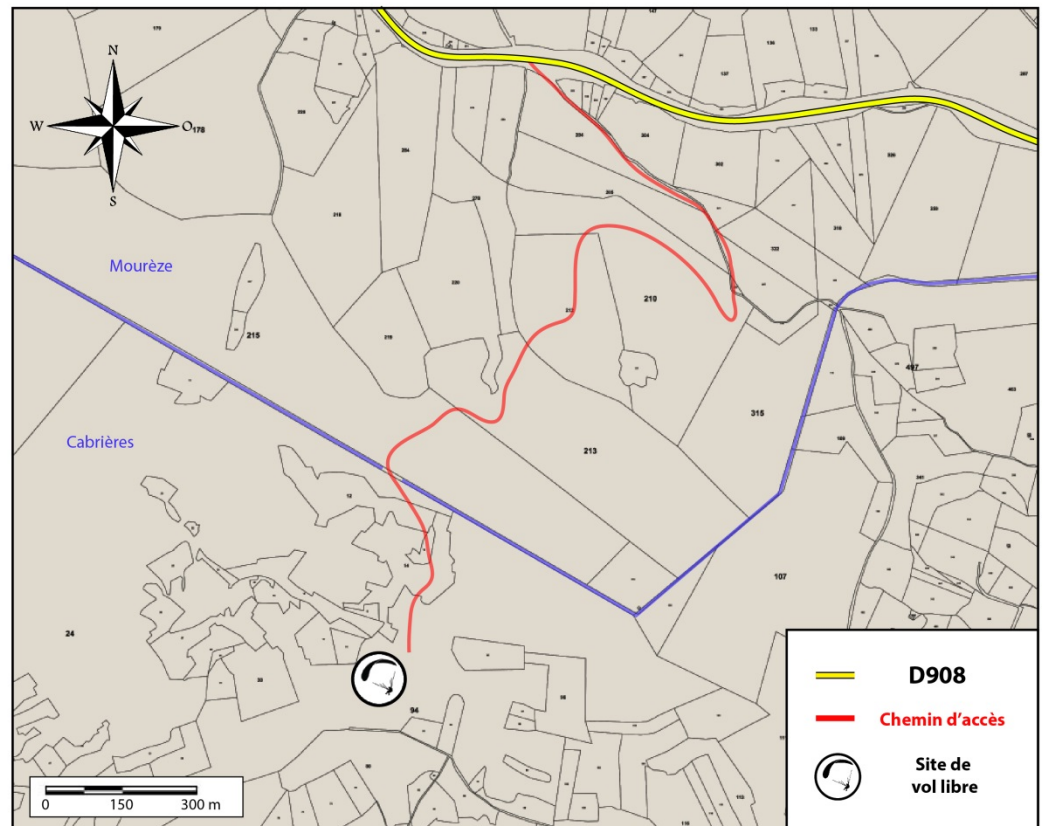
Photo : Adrien HEBARD  
Le 12/05/2014

Le manque de signalétique est aussi un élément à prendre en compte. Seul un panneau est présent, indiquant le début du chemin d'accès, à l'intersection entre la D908 et ce dernier. D'autres seraient nécessaires le long du chemin, aux niveaux des intersections, afin d'éviter des détours inutiles à ceux qui ne connaissent pas le site.

## Le foncier

Le foncier se répartit de la manière suivante sur le site du Pic du Vissou :

### Répartition du foncier sur le site de vol libre du Pic du Vissou



Fond de carte : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

Réalisée par Adrien HEBRARD sous Adobe Illustrator

Prenant comme objet d'étude l'ensemble des éléments relatifs à la pratique du vol libre (chemin d'accès et terrain de décollage/atterrissage) on constate que ceux-ci se situent à la limite entre les communes de Cabrières et de Mourèze, toutes deux faisant partie de la communauté de communes du Clermontois. Ainsi une grande partie du chemin d'accès se situe sur la commune de Mourèze alors que l'autre partie et le terrain de décollage se situent eux sur la commune de Cabrières.

Le terrain de décollage, ainsi que celui d'atterrissage se trouve sur la parcelle n°94. Le chemin quant à lui occupe neuf parcelles, les numéros 210, 212, 213, 215, 24, 12, 13, 14 et enfin 94 (dans le sens de la montée, Nord-Sud).

J'attends actuellement la réponse des mairies de Mourèze et de Cabrières que j'ai contacté afin de connaître la nature et le zonage des parcelles concernées par le chemin d'accès au site et par le terrain de décollage.

S'il s'agit de terrains privés appartenant à des particuliers :

- Prolonger ces conventions de manière indéfinie dans le temps.
- Faire appel à un organisme opérateur tel que la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pour envisager le rachat des parcelles concernées.

S'il s'agit de terrains privés appartenant à la mairie :

- Chemin ruraux : l'intervention est possible et doit faire appel à une décision du maire.

S'il s'agit d'un chemin communal :

- La mairie est tenue de l'entretenir, cette obligation d'entretien appuierait mon projet.

Cependant, aux vues du plan cadastral, il semble que la majeure partie des parcelles appartiennent à des particuliers, l'option de rachat par la mairie afin d'obtenir le statut de chemin rural serait envisageable.

Atouts	Faiblesse	Opportunités	Menaces
Aménagements minimalistes	Certains manquent	Amener les éléments manquant	Trop en faire
Chemin d'accès direct (pas de randonnée nécessaire)	Etat d'usure avancée	Le rendre plus carrossable	Peut devenir impraticable avec le temps
	Stationnement inexistant	Création d'une aire de stationnement	Congestion du chemin, peut empêcher l'accès des pompiers au poste d'observation
Site au cadre exceptionnel	Mauvais aménagement du terrain de décollage : Danger pour les pilotes, interdit le site aux débutants	Aménager l'aire de décollage/atterrissage	Des accidents peuvent survenir
Présence de mobilier		Placer de nouveaux mobiliers, rapport à faire avec l'avifaune (NATURA 2000) ou le paysage	Un sur aménagement du site pourrait le dénaturer (doit rester proche de la nature)

## Partie 2 : Enjeux, Objectifs

L'étude détaillée du territoire du Pic du Vissou ainsi que la réalisation de tableaux de synthèse m'ont permis d'en extraire les enjeux suivants :

### Environnementaux

#### *La Beauté du paysage*

Comme vu précédemment le site du Pic du Vissou s'inscrit dans un paysage remarquable, riche d'une beauté qui ne demande qu'à être exploitée. Celle-ci est clairement un enjeu auquel il faudra prêter attention lors de tous travaux d'aménagement qui pourraient être entrepris sur le site. Le but de ceux-ci étant de mettre en valeur le paysage et de le faire découvrir aux visiteurs et pratiquants.

#### *La Préservation du site contre les incendies*

Le Pic du Vissou et ses alentours sont des zones très sujettes aux incendies, comme la plupart des zones de garrigue dans le Sud. Sa préservation contre ceux-ci est donc un deuxième enjeu d'ordre environnemental qui semble bien traité et considéré par les forces en présence sur le territoire.

### Patrimoniaux

#### *La Richesse du patrimoine*

Le site est doté d'un fort et riche patrimoine, autant géologique qu'archéologique et paléontologique. Un enjeu de plus à considérer, il est cependant partiellement traité grâce à la présence des itinéraires de randonnée qui traversent les monuments appartenant à ce patrimoine.

#### *Une Avifaune exceptionnelle*

Point fort du site, l'importante diversité d'espèces d'oiseaux qui y réside est un atout à préserver et à mettre en valeur. Les grimpeurs sont les premiers concernés car leur lieu de pratique, la falaise, est aussi le lieu de nidification des oiseaux. Les pilotes de vol libre le sont aussi, car potentiels partenaires de vol de ces derniers. Le but est donc de sensibiliser ce public à cette riche biodiversité afin qu'Hommes et oiseaux puissent cohabiter sur le site.

## *La Pérennité des activités agropastorales*

Principale activité de la vallée, l'agropastoralisme est aussi étroitement lié à l'avifaune du site. Ainsi, et bien que ce ne soit pas du ressort de ce projet, celui-ci doit être préservé et ses méthodes contrôlées afin de permettre à cette pratique, historiquement encrée au territoire, de perdurer. L'enjeu est étroitement lié à la préservation de l'avifaune.

## **Sportifs**

### *La polyvalence du site*

Le site du Pic du Vissou abrite des ESI de vol libre, d'escalade et de randonnée. Cette polyvalence doit être préservée et ces trois sports doivent se développer ensemble afin que le Pic du Vissou devienne un site de renom des sports de nature. De plus le public visé par ces trois sports n'est pas forcément hétérogène. La pratique d'un sport de nature étant aussi le reflet d'un certain état d'esprit, il est rare qu'un pratiquant se cloisonne à la pratique d'un seul d'entre eux. A titre personnel, je pratique le parapente et la randonnée.

### *L'Inscription des ESI dans le paysage*

Le site doit garder son caractère naturel. Ainsi, et aussi contradictoire que cela puisse paraître, les aménagements devront être réfléchis de manière à ne pas dénaturer ce dernier.

### *L'Accès au site*

L'accès au site est un enjeu capital pour la pratique des sports de nature, d'autant plus important que celui-ci se dégrade avec le temps. L'objectif serait donc de rendre le chemin plus carrossable et d'y intégrer une signalétique, absente actuellement.

### *Le Stationnement*

L'enjeu stationnement est prioritaire sur le site du Pic du Vissou puisqu'il n'existe aujourd'hui aucune aire de stationnement sur le site. La création d'une aire permettrait un meilleur accueil des pratiquants. Cet enjeu est directement lié à celui de la préservation du milieu contre les incendies puisque l'absence de stationnement oblige les pratiquants à se garer sur le chemin menant au poste d'observation des pompiers.

## *La Sécurité du terrain de décollage/atterrissage*

Élément principal d'un site de vol libre, c'est le terrain de décollage et d'atterrissage qui demande à être aménager en premier lieu. Ceci dans l'objectif d'assurer la sécurité des pilotes qui y volent.

## *Le mobilier*

Très peu présent actuellement sur le site, l'enjeu du mobilier doit être travaillé afin de répondre à des objectifs logiques comme la signalétique ou l'information, ceci dans le but de traiter de manière liée les autres enjeux vus précédemment (polyvalence du site, paysage, patrimoine, biodiversité etc...).

# Economiques

## *Les retombés économiques du Pic du Vissou*

Comme nous l'avons vu les communes de Cabrières, et notamment celle de Clermont l'Hérault comptent de nombreux commerces. L'enjeu des retombées économiques induites par la pratique de sports de nature sur le site du Pic du Vissou s'inscrit lui aussi, de manière indirecte dans mon projet d'aménagement.

Je n'envisage aucun aménagement directement lié à ces commerces mais il est possible que ceux mis en place sur le site lui-même aient une influence positive sur la fréquentation et le chiffre d'affaire de ces derniers.

## *Synthèse :*

Tous ces enjeux ne seront pas traités car cela nécessiterait la mise en place de plusieurs projets d'aménagement. Ce projet s'intéresse tout particulièrement à ceux qui concernent la pratique du vol libre, plus largement celle des sports de nature, et ceux qui y sont liés (avifaune et paysage). Le but de ce dernier sera donc de développer les activités relatives aux sports de nature, vol libre notamment, et de mettre en valeur et de protéger le patrimoine du site.

# Partie 3 : Projets d'aménagement

## Liés à l'accès au site

### *La réhabilitation du Chemin*

Le but premier du projet d'aménagement concernant le chemin est de le rendre facilement carrossable, de manière à ce que les pratiquants du site puissent se rendre dessus sans craindre pour leurs automobiles. Celui-ci appartient aujourd'hui à des propriétaires multiples, aussi il faudrait tout d'abord que la mairie fasse l'acquisition des terrains qui ne lui appartiennent pas, via un opérateur foncier tel que la SAFER, qui opère sur ce territoire, afin de le rendre rural, voire communal et de pouvoir entreprendre des travaux dessus.

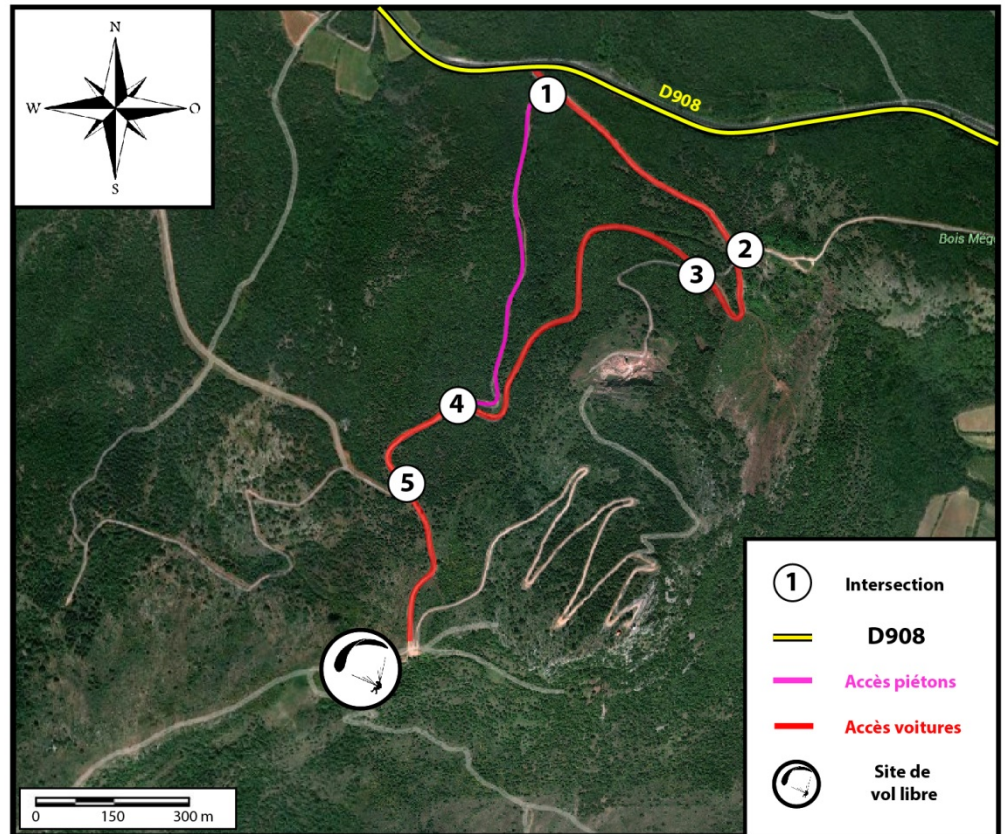
Ce projet est en fait d'une ampleur assez faible puisque il suffirait de combler les ornières et d'enlever les quelques roches calcaires qui affleurent sur le chemin sans pour autant en changer sa nature. Il doit rester sous la forme d'une piste afin de ne pas représenter un point noir dans le paysage du Pic du Vissou.

### *Mise en place de la signalétique*

Si un panneau indiquant l'accès au site de vol libre du Pic du Vissou est aujourd'hui présent à l'entrée de la piste, au niveau de l'intersection avec la D908, le reste du chemin en manque cruellement. Il existe en fait plusieurs itinéraires possibles pour rejoindre le site de vol libre dont un seul est praticable en voiture, les autres étant trop pentus ou escarpés peuvent néanmoins se pratiquer à pied.

La piste nécessite donc l'installation de panneaux indiquant l'accès aux voitures mais aussi aux randonneurs occasionnels, qui n'empruntent pas la même (voir carte ci-après).

# Accès au site du Pic du Vissou



Fond de carte : <https://www.google.fr/maps/>

Réalisée par Adrien HEBRARD sous Adobe Illustrator

Ainsi les intersections n°1 ,4 et 5 devront être équipées de panneaux concernant les voitures et les piétons alors que les n°2 et 3 ne concerneront que les voitures. Le type de panneau doit être choisit avec minutie. J’opterai pour des panneaux en bois, qui s’insèreraient parfaitement dans la chênaie verte qui compose la garrigue du site.

Exemple d’un type de panneau possible.

Réalisation : Adrien HEBRARD

Adobe Illustrator

Source : <http://fr.123rf.com/>

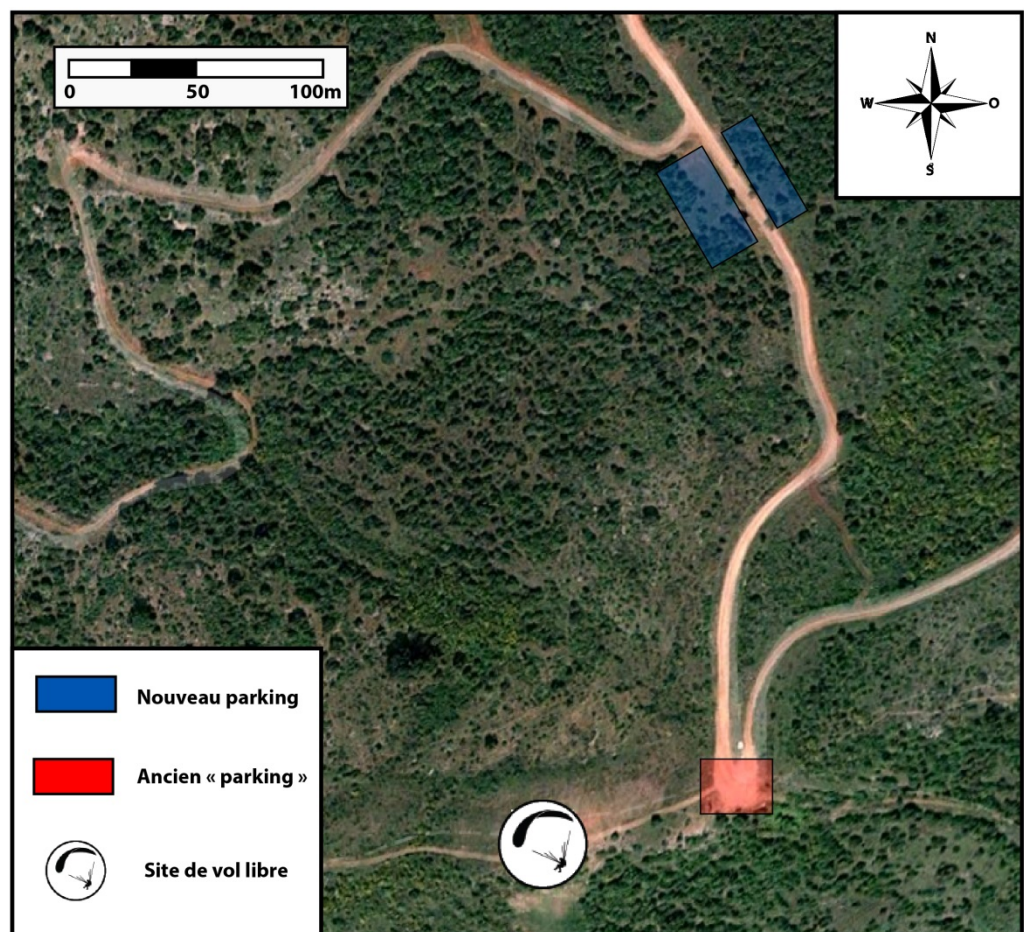


## Création d'une aire de stationnement

Le site de vol libre nécessite aujourd'hui la création d'une aire de stationnement. Son futur emplacement n'est pas possible à proximité du terrain de décollage lui-même, l'espace nécessaire en bordure du chemin n'y est pas présent. Un emplacement potentiel se trouve sur la parcelle n°12 (cf. carte foncier), 200 mètres en contrebas du site, juste après l'intersection n°5 (voir carte ci-avant). Ce terrain, plat et dégagé pourrait accueillir la nouvelle aire de stationnement du site de vol libre.

Son nombre de place est à définir en comparaison avec celui des autres sites de vol libre du département. Ceux des sites de la Seranne et de Claret en compte tous deux une dizaine. Ce ne sont en fait pas des parkings au sens conventionnel mais plutôt des aires de stationnement, aucun marquage au sol n'y est présent et le mobilier y est assez restreint. Prenant en compte le fait que ce parking sera commun aux pratiquants de vol libre, aux grimpeurs et aux randonneurs, je pense qu'une vingtaine de places serait un nombre approprié.

### Emplacement de la nouvelle aire de stationnement

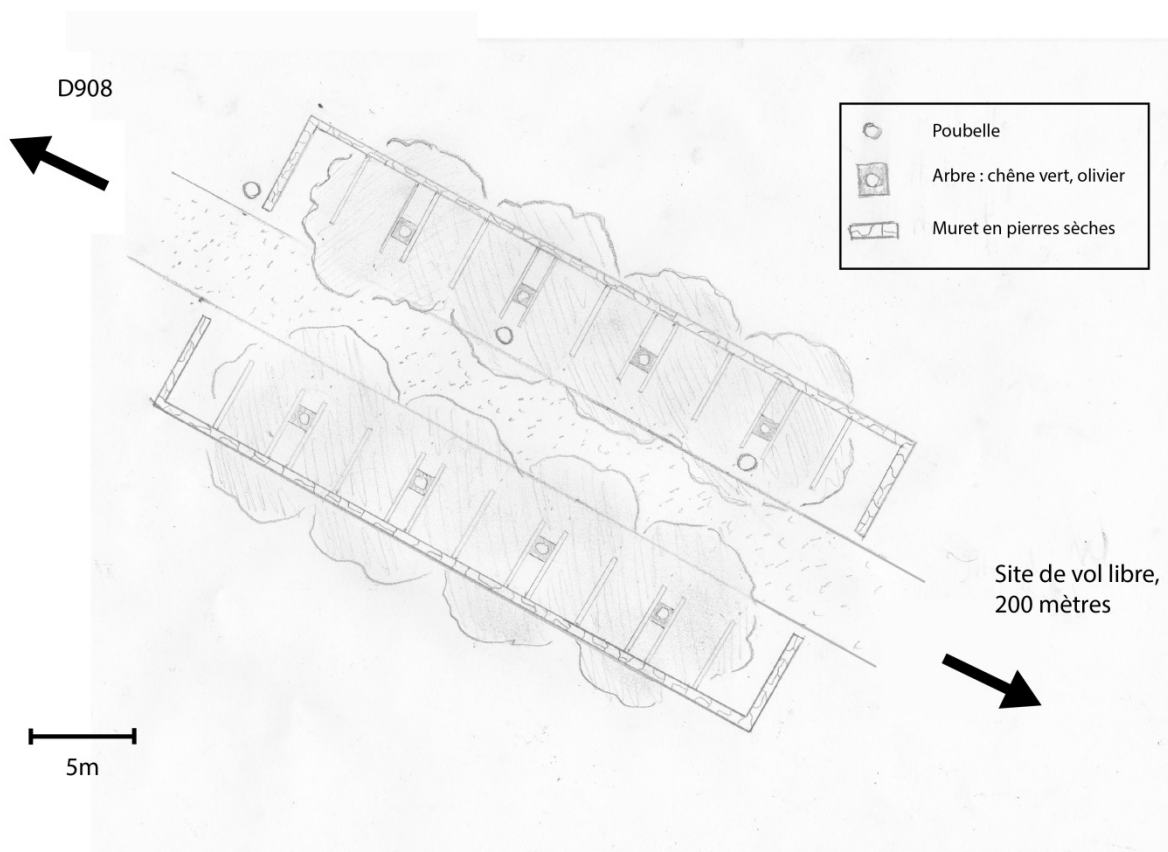


Fond de carte : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

Réalisée par Adrien HEBRARD avec Adobe illustrator

Concernant son aménagement, il pourrait s'organiser en long, présentant dix places de part et d'autre de la piste d'accès, ombragée par des arbres typiques de la région et étant à même de pousser sur le sol calcaire qui recouvre le pic, des chênes verts ou des oliviers par exemple. Son emplacement serait délimité par un muret en pierre sèches (calcaire, rappelant la falaise du Pic et les affleurements) d'environ un mètre de haut, le but étant de conserver des espaces ouverts.

### Organisation possible de la future aire de stationnement



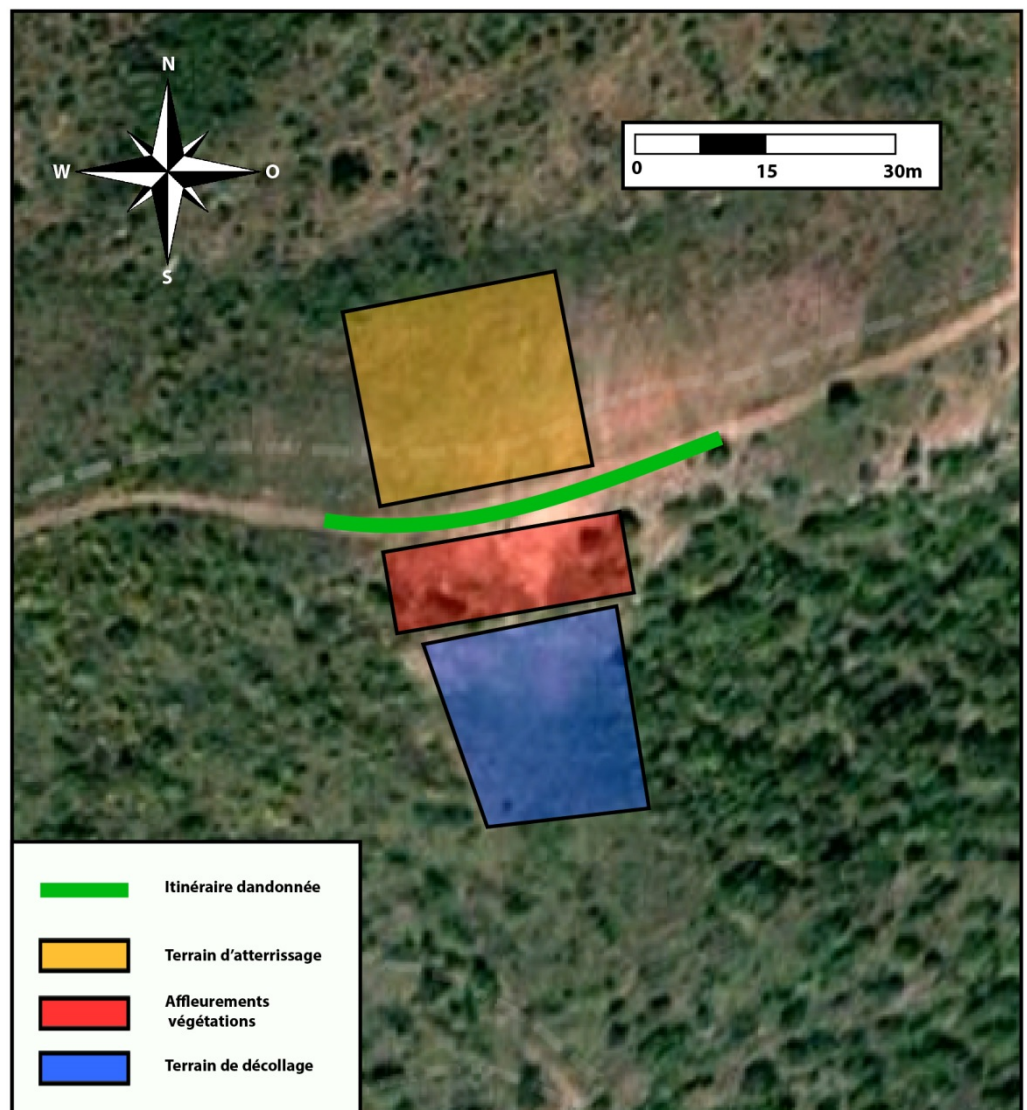
Comme le montre le plan ci-dessus, un certain type de mobilier est à prévoir. Des poubelles permettraient aux usagers de jeter leurs déchets, leur mise en place irait de pair avec celle d'un ramassage des ordures par le service communal. Ces poubelles pourraient être équipées de cendrier mais ce point reste à réfléchir. Il me semble que la présence de cendrier inciterait les pratiquants à fumer, ce qui pourrait se révéler extrêmement dangereux pour le milieu étant donné le risque fort d'incendies présent sur le site. Le muret en pierres sèches sera porteur des deux côtés de la piste puisqu'il s'appuiera d'un côté sur le relief alors qu'il soutiendra l'aire de stationnement de l'autre.

# Liés à la pratique sportive

## *Aménagement du terrain de décollage et d'atterrissage*

Zone d'intérêt principale pour les pratiquants du vol libre, le terrain de décollage et d'atterrissage du site du Pic du Vissou doit être aménagé pour assurer la sécurité de ces derniers (voir schéma conditions météorologiques, cf. diagnostic : Aménagements actuels). La zone à aménager correspond à une aire rectangulaire d'environ 30 mètres sur 60 comprenant (du Sud vers le Nord), le terrain de décollage, la bande composée d'affleurements et de végétations, le chemin de crête et enfin le terrain d'atterrissage (Voir carte ci-dessous).

### Organisation du site de vol libre du Pic du Vissou

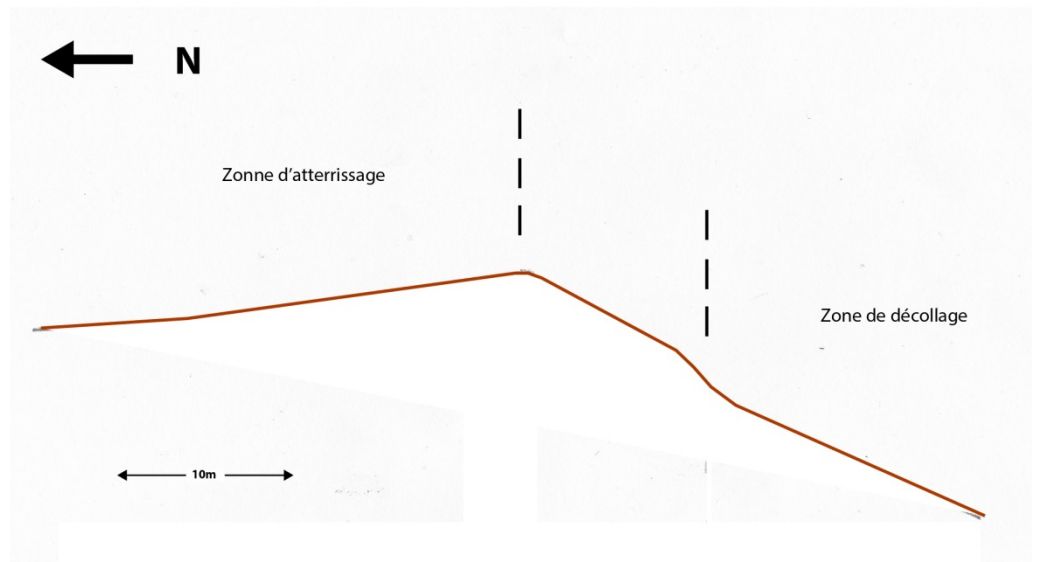


Fond de carte : [www.google.com/maps](http://www.google.com/maps)

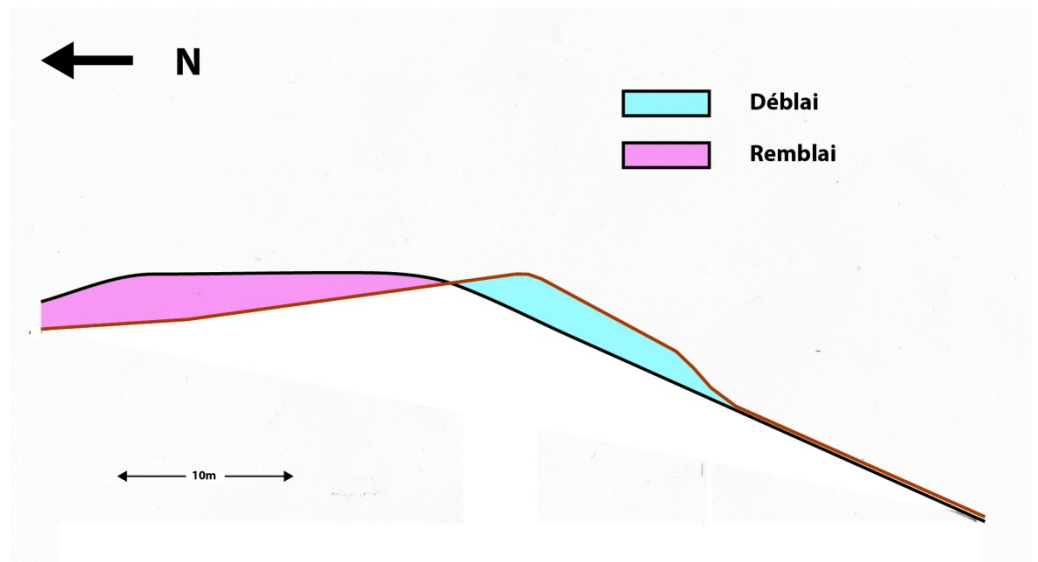
Réalisée par Adrien HEBRARD avec Adobe Illustrator

L'intervention d'une entreprise de terrassement ou plus largement de travaux publics est ici envisageable afin d'effectuer des travaux de déblais et de remblais. Le but de ces travaux est de permettre un meilleur écoulement du vent sur cette partie du relief, afin d'assurer la sécurité des pilotes, tout en conservant les lignes majeures du paysage (ligne de crête, chemin etc...). Ceci afin que ces travaux ne nuisent pas à l'intégrité paysagère du site.

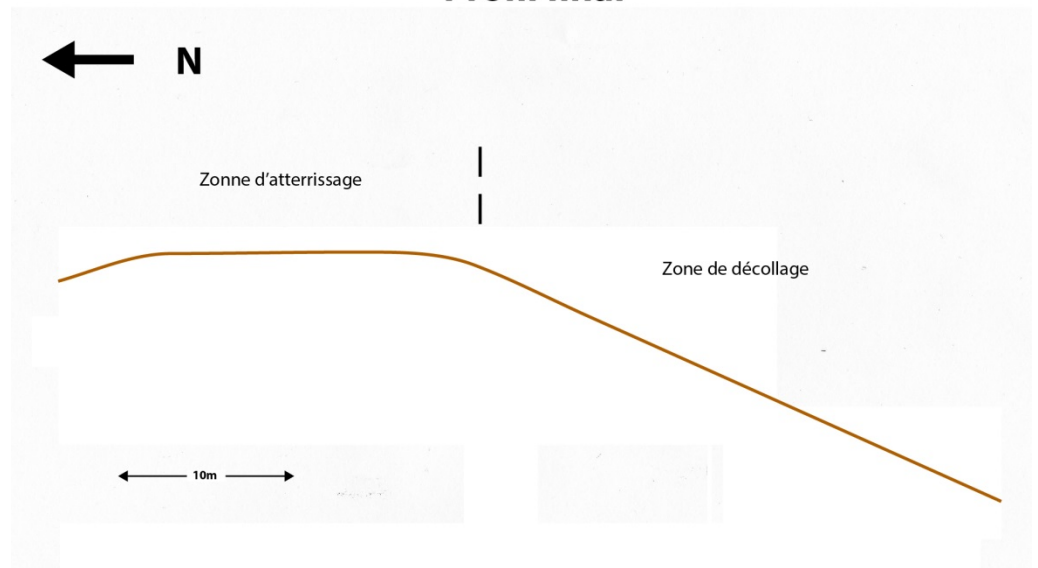
### Profil actuel du site



### Travaux à réaliser



## Profil final



Ce nouveau profil permettra un écoulement fluide du vent le long du relief et donc la disparition des perturbations aérologiques qui se forment aujourd'hui dans la masse d'air située au-dessus du terrain d'atterrissage. Ceci aura pour conséquence directe d'assurer la sécurité des pilotes qui pratiquent ce site.

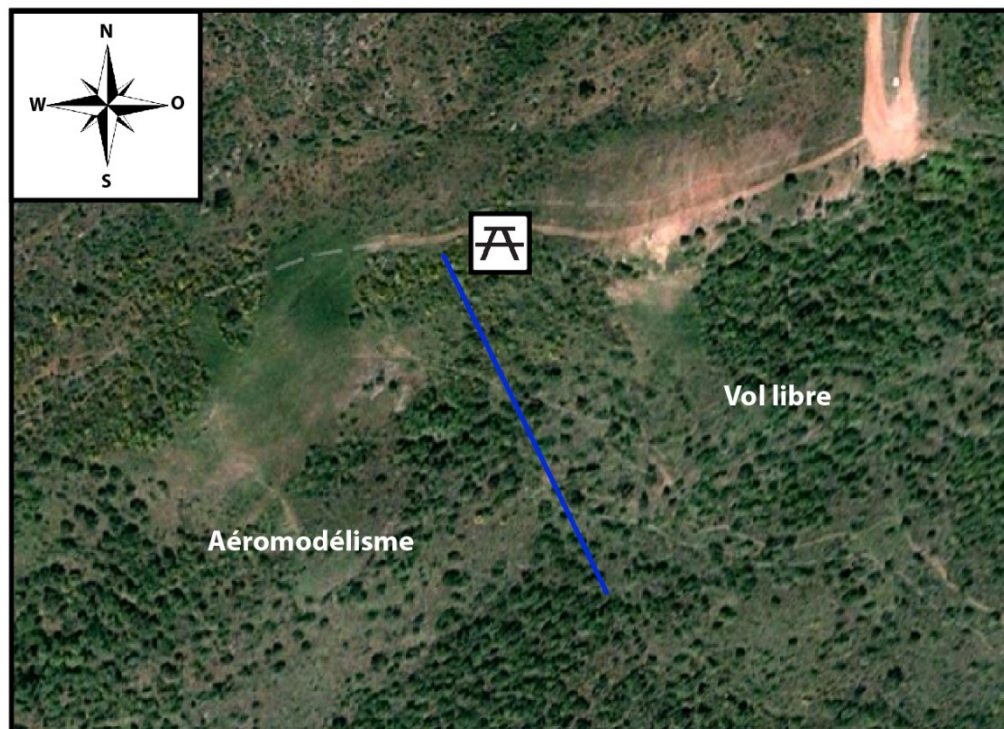
## Création d'une aire de repos

Le site de vol libre du Pic du Vissou présente la particularité d'être traversé par l'itinéraire de randonnée « Les crêtes du Vissou ». Le vol libre ayant l'avantage d'offrir un spectacle peu commun aux personnes se trouvant sur le site, l'installation d'une aire de repos à proximité de celui-ci pourrait permettre aux randonneurs, et accompagnants, de se reposer tout en profitant du spectacle offert par le paysage et les divers aéronefs.

De plus, étant situé à mi-parcours de la boucle formée par l'itinéraire de randonnée partant de Cabrières, le site de vol libre semble être l'endroit parfait pour marquer une pause.

Cette aire de repos pourrait se situer à proximité immédiate du terrain de décollage, juste en bordure du chemin de randonnée (voir carte ci-dessous). Cette zone présente l'avantage d'être assez grande, de plus située à la limite des aires de vol des parapentes et des avions radiocommandés elle ne devrait pas représenter un obstacle à ces deux pratiques (la zone située à l'Est du terrain de décollage sert d'aire de pliage des voiles). Seul inconvénient, la zone concernée est pentue et ne permet pas d'accueillir de mobiliers avant d'avoir été aplanie. Il faudrait donc, par remblai provenant de l'excès potentiel du déblai réalisé sur le terrain de décollage par exemple, faire venir du matériau afin de créer une plateforme.

### Emplacement possible de l'aire de repos



Fond de carte : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

Réalisée par Adrien HEBRARD avec Adobe illustrator

## Représentation possible de l'aire de repos



Des tables et des poubelles sont à prévoir sur l'aire de repos, la fréquentation du site n'étant forte que les jours d'événements (cross ou baptêmes organisés par les clubs), je pense que deux tables suffiraient sur ce site. Des bancs pourraient aussi être installés, afin de permettre aux randonneurs et spectateurs de profiter du panorama.

# Liés au patrimoine

## *Mise en place d'un mobilier pédagogique concernant l'avifaune*

Mal connue des pratiquants du site, son avifaune fragile mérite pourtant la mise en place de mobiliers qui auraient pour but d'informer les volants, grimpeurs et randonneurs de sa présence et de les sensibiliser à sa protection (à titre personnel, je n'avais jamais entendu parler des espèces d'oiseaux protégées qui vivent sur le site avant la réalisation de ce projet). Point de passage obligatoire de tous les pratiquants, et situé entre les ESI d'escalade, de randonnée, de vol libre et d'aéromodélisme, le virage qui sert aujourd'hui de parking (voir carte ci-avant) semble être un endroit tout à fait désigné pour accueillir ce mobilier pédagogique.

Concernant sa forme, il me semble que celle de panneaux serait souhaitable, en bois de préférence pour s'accorder avec la signalétique et le reste du mobilier du site. Leurs dimensions pourrait être ici de taille humaine puisque, les parapentes ne volant pas près du relief à cet endroit-là, ils ne représenteraient pas de danger pour eux.

Exemple de mobilier qui pourrait être utilisé sur le site du Pic du Vissou.

Source : <http://www.onf.fr/>



Une fermeture exceptionnelle, par décret, de l'ESI d'escalade serait même envisageable lors des périodes de ponte et de couvée, de début mars à fin avril par exemple pour l'Aigle de Bonelli. Ceci permettrait d'assurer la protection des jeunes oisillons et ainsi de préserver les différentes espèces du site.

## *La valorisation du paysage*

La mise en place d'une table d'orientation, visant à informer le public sur les richesses du paysage environnant le site du Pic du Vissou, pourrait être un projet à mettre en lien avec la création de l'aire de repos. En effet cette table pourrait se situer sur cette dernière, idéalement placée pour observer le paysage.

La taille du mobilier à choisir est ici d'une grande importance, la zone de repos étant située entre les deux aires de vol (vol libre et aéromodélisme), celle-ci ne devra pas être trop grande afin de ne pas représenter un obstacle au vol des différents aéronefs. Il arrive parfois, lorsque les conditions se dégradent, qu'elles se renforcent ou s'affaiblissent (« quand ça dégueule » dans le jargon du parapentiste), que les pilotes soient obligés de se rapprocher du relief afin de poser en urgence.

Ceux-ci peuvent aussi s'amuser, ici lorsque les conditions sont optimales, à faire du « touch and go », (pratique visant à se poser et redécoller immédiatement, nécessitant une certaine technique) et donc à se rapprocher du relief. Pour ces raisons, la table d'orientation ne devra pas être trop haute ou imposante afin de ne pas gêner les pilotes.



Exemple de mobilier possible pour la table d'orientation.  
Source : <http://www.onf.fr/>

Exemple de mobilier possible pour la table d'orientation.  
Source : <http://www.onf.fr/>



# Conclusion

Bien que complexe à mener à bien, ce projet m'a permis de comprendre toute la démarche nécessaire à la réalisation d'un projet d'aménagement et donc, je l'espère, de proposer des actions censées et adaptées à mon territoire et aux demandes et enjeux qu'il renferme.

Ainsi, l'ensemble des actions proposées en termes d'aménagement devrait permettre, tout d'abord, de faciliter la pratique du vol libre, mais aussi celle des autres sports de nature présents sur le site, ceci étant la volonté première de mon projet.

Enfin elles devraient également permettre de traiter des enjeux dont je ne soupçonnais pas l'existence, pourtant moi-même pratiquant du site, à savoir son avifaune précieuse et sa richesse paysagère.

A titre personnel, je pense que la réalisation de ce projet m'aura apporté des connaissances et une méthode qui me seront utiles tout au long de ma carrière étant donné que je souhaite me diriger vers les Parcs Nationaux ou Naturels Régionaux, et donc être amené à travailler sur des territoires qui présentent sans doute des caractéristiques similaires au territoire du Pic du Vissou.

# Annexes

## Composition de la CDESI héraultaise

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants / Représentants</b>
Le Président du conseil général de l'Hérault	Le Vice-Président délégué à la santé, prévention, jeunesse, au sport, loisirs, bien vieillir
5 conseillers généraux	5 conseillers généraux
Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale	1 représentant de la direction départementale de la Cohésion Sociale
Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault	1 représentant du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault
Le Président d'Hérault Sport	1 représentant d'Hérault Sport
Le Président et 3 représentants du groupement des comités départementaux des activités physiques et sportives de pleine nature de l'Hérault	4 représentants des comités départementaux proposés par le groupement des comités départementaux des activités physiques et sportives de pleine nature de l'Hérault
1 représentant de l'association Occigène au titre des professionnels des sports de nature	1 représentant de l'association Occigène au titre des professionnels des sports de nature
2 représentants d'associations agréées de protection de l'environnement : Conservatoire des espaces naturels régionaux association des écologistes de l'Euzière	2 représentants d'associations agréées de protection de l'environnement : Conservatoire des espaces naturels régionaux association des écologistes de l'Euzière
1 représentant de la Fédération Départementale de la Chasse	1 représentant de la Fédération Départementale de la Chasse

## Liste des espèces d'oiseaux présentes sur la ZPS du Salagou

Nom Commun	Nom scientifique
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Aigle de Bonelli	<i>Hieraaetus fasciatus</i>
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>
Hibou grand-duc	<i>Bubo bubo</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

## Effectifs des différents clubs de vol libre héraultais

Nom	Activités	Code postal	Commune	Licenciés 2014
Cabri air	Parapente	34230	Pauhlan	77
Club Embrusc'ailes	Parapente, kite	34270	Claret	20
Cultur'aile	Parapente	34800	Clermont l'Hérault	39
Ecole de ligue languedoc roussillon	Treuil, parapente	34380	Mas-de-Londre	8
Envol Nature	Parapente	34725	Saint-andre-de-sangonis	12
Flying Clapas	Parapente, Delta	34670	Baillargues	7
Les ailes de la Seranne	Parapente	34830	Jacou	36
Zeld hérault	Parapente, Delta, Parapente	34710	Lespignan	6

## Les différents aéronefs du vol libre

### Le parapente

Les suspentes (cables) sont directement reliées à la sellette (siège)

Source :  
<http://federation.ffvl.fr/>



### La cage de pilotage

Une armature en métal fait le lien entre les suspentes et la sellette

<http://federation.ffvl.fr/>

## Le deltaplane

Source : [www.photographiede.com](http://www.photographiede.com)



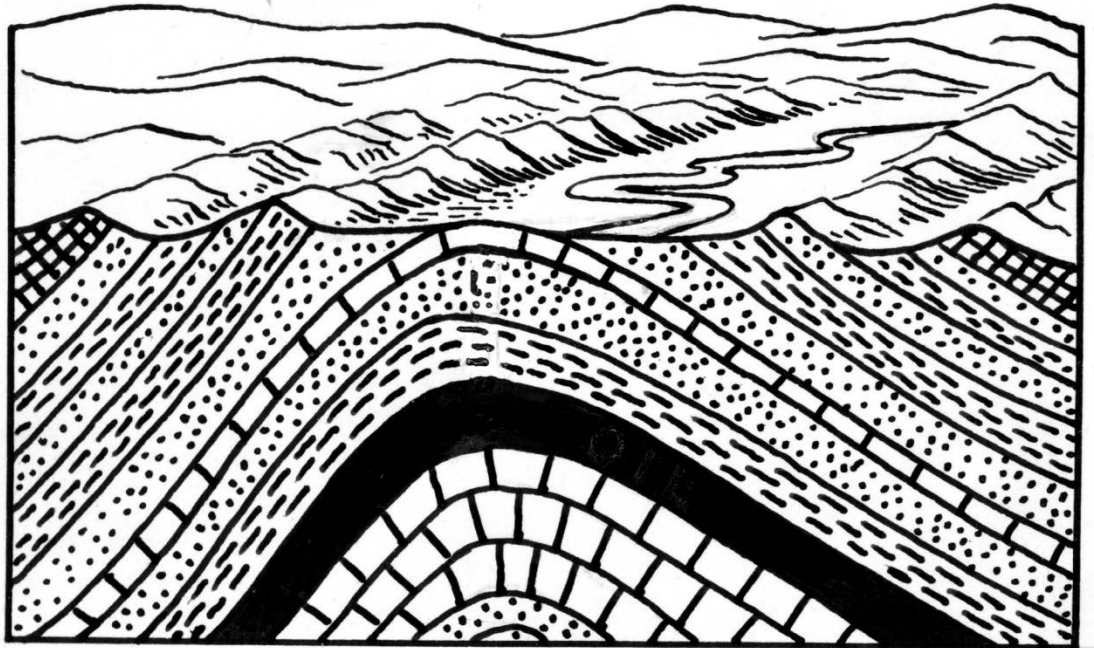
## Tremplin de décollage pour deltaplane

<http://federation.ffvl.fr/>



## Structure géologique de l'anticlinal

C'est la structure géologique dont fait partie le Pic du Vissou.



## Trilobite

Fossile présent sur le site du Pic du Vissou, datant du cambrien.



## Echelle des temps

Les trilobites datent du Cambrien alors que les traces d'activités retrouvées dans la grotte de Rotschild datent du paléolithique (quaternaire).

Ère	Période	Epoque	Etage	Age (en Ma)	
Paléozoïque ou primaire	Permien	Supérieur	Thuringien	-245	Cycle orogénique hercynien
		Inférieur	Saxonien	-258	
			Autunien	-265	
	Carbonifère	Silésien	Stéphanien	-295	
			Westphalien	-305	
			Namurien	-315	
		Dinantien	Viséen	-350	
			Tournaisien	-360	
			Franennien	-365	
	Dévonien	Supérieur	Frasnien	-375	
			Givétien	-380	
		Moyen	Eifélien	-385	
			Emsien	-390	
		Inférieur	Praguien	-410	
			Lochkovien	-415	
	Silurien	Supérieur	Pridolien	-425	
			Ludfordien	-430	
			Gorstien	-435	
		Inférieur	Homerien	-445	
			Scheinwoodien	-455	
			Telychien	-470	
	Ordovicien	Supérieur	Aeronien	-485	
			Rhuddanien	-500	
			Ashgillien	-530	
Inférieur		Caradocien	-540		
		Llandeilien	-1000		
		Llanvirnien	-2500		
Cambrien	Supérieur	Arénigien	-2900		
		Trémadocien	-3500		
		Trempéaléauien	-3800		
	Moyen	Franconien	-4560		
		Dresbachien			
		Mayaien			
	Inférieur	Amgaien			
		Lénien			
		Atdabatien			
Précambrien	Protérozoïque	Tommotien			
		Nemakit-Daldynien			
	Archéen	Sup. Icartien			
		Inférieur			
	Hadéen				Plusieurs cycles orogéniques



## Dossier de demande d'inscription

### Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

### Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)

#### Présentation du site ou itinéraire

Activité de pleine nature concernée : .....

Nom du site ou itinéraire : .....

Localisation : .....

#### Gestion

Nom du gestionnaire : .....

Forme juridique :

EPCI

Commune

Associations (préciser) : .....

Autres (préciser) : .....

Contact : ..... Tel : .....

E-mail : .....

#### Caractéristiques du site

(Nombre de voies, embarquement, débarquement, carte, parcours...) :

.....

.....

#### Caractéristiques de l'itinéraire

Itinéraire agréé ou labellisé

Itinéraire d'accès aux sites de pratiques des sports de nature

Itinéraire d'intérêt local (ce type d'itinéraire n'est proposé qu'au PDIPR)

## Recommandations du Conseil général de l'Hérault

### Concertation sur les enjeux environnementaux et avec les usagers de l'itinéraire :

Le maître d'ouvrage, avant la demande d'inscription, engagera une concertation avec les acteurs concernés et les principaux usagers de l'itinéraire. Dans le cas où le site ou itinéraire est concerné par des mesures de protection de l'environnement ou des enjeux environnementaux, le Département invite le porteur de projet à organiser une concertation avec les associations de la nature et les usagers de l'espace concernés (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, éleveurs...).

**Maîtrise juridique du site ou de l'itinéraire :** le gestionnaire doit détenir toutes les autorisations de passage et délibérations communales concernant le site et ses accès, et/ou l'itinéraire.

**Conformité des aménagements avec la charte signalétique des sports de nature du Département** (disponible auprès du service activités et sports de nature du conseil général).

**Conformité des itinéraires avec la charte de qualité des itinéraires de promenade et de randonnée de l'Hérault.**

### Liste des pièces à fournir

- La fiche de renseignement en vue de l'évaluation du site ou de l'itinéraire dans le cadre du PDESI (annexe 1)
- Un plan de situation sur fond de carte IGN au 1/25 000
- Pour les itinéraires, un plan reprenant le réseau des itinéraires existants sur carte IGN au 1/50 000, avec la localisation du mobilier signalétique existant
- Les caractéristiques détaillées de l'itinéraire proposé (cf. annexe 2 : fiche descriptive)
- L'agrément PR si existant
- Les délibérations des conseils municipaux autorisant la pratique sur les sites de sports de nature ou le passage sur les chemins ruraux concernés par les itinéraires
- Un tableau récapitulatif du foncier précisant les conventions de passage sur propriétés privées et publiques

Commune	Section	N° parcelle	Nom propriétaire	Conventions Oui/non	Date de la signature	Remarques

*Remarques : Les conventions d'autorisation de passage et de balisage devront à terme être intégrées à l'outil SIG Rando, ainsi que le plan d'équipement de la signalétique*

- Un arrêté municipal qui régleme la circulation des véhicules à moteur en fonction des pratiques sur l'itinéraire et de la nature des chemins empruntés
- Note indiquant si l'itinéraire ou le site impacte un enjeu environnemental (zone Natura 2000, ZNIEFF, ...) ou copie du formulaire d'évaluation simplifiée des incidences du projet sur les sites Natura 2000.
- Les conventions de gestion du site
- En cas de labellisation « Tourisme et Handicap » : copie de l'évaluation

---

## **Demande d'accès nominative au SIG Rando**

Dans le cadre du PDIPR et du PDESI, le département s'est doté d'un outil de gestion et d'évaluation des itinéraires et des sites de sports de nature sous la forme d'une application Web permettant de saisir les éléments cartographiques et réglementaires.

De fait, l'inscription d'un site ou itinéraire nécessite d'accéder à cet outil informatique départemental, le SIG Rando, afin de pouvoir directement renseigner la fiche d'évaluation du site ou de l'itinéraire. Il permet aussi d'apporter une aide technique dans la démarche de création d'un site d'activités de pleine nature ou d'un itinéraire de randonnée.

Nom de la personne concernée par la saisie sur l'outil : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

---

## **Demande d'inscription**

Date : .....

Signature

En qualité de

---

## **Annexes**

- 1 - Fiche de renseignement du site ou de l'itinéraire en vue de l'évaluation dans le cadre du PDESI (annexe 1)
- 2 - Fiche descriptive d'un itinéraire de randonnée
- 3 - Fiche modificative d'un site ou d'un itinéraire
- 4 - Charte de qualité des itinéraires de promenade et de randonnée de l'Hérault

**Conseil général de l'Hérault**  
Hôtel du Département  
1000 rue d'Alco  
34087 Montpellier

Service activités et sports de nature

Tel : 04.67.67.76.36

## Annexe 1

### Fiche de renseignement de l'espace, du site, ou de l'itinéraire en vue de l'évaluation dans le cadre du PDESI

#### Type de fréquentation et accessibilité de l'ESI

##### Niveau de fréquentation sur l'année :

- Le site fait l'objet d'une fréquentation annuelle ou saisonnière discrète, confidentielle avec un volume faible
- Le site fait l'objet d'une fréquentation annuelle ou saisonnière, mais modérée
- Le site fait l'objet d'une fréquentation annuelle avec des pics saisonniers ou ponctuels (événementiels) avec une fréquentation intense

##### Niveau de pratique autorisé par le site (possibilité de cocher plusieurs cases) :

*Il s'agit de qualifier la pratique proposée sur le site en fonction des typologies de pratiquants, compte tenu des critères techniques du site, de l'encadrement de la pratique, ...*

- Apprentissage, initiation, facile
- Perfectionnement, progression dans le cadre de la pratique sportive
- Compétition

##### Le site a-t-il fait l'objet d'une analyse sur l'adaptation des publics en situation de handicap (moteur, mental, visuel, auditif) ?

Oui

Non

##### Proximité d'une agglomération ou d'une zone touristique :

*Agglomérations : Montpellier, Béziers, Sète*

*Zones touristiques : stations touristiques et grands sites / sites majeurs*

- Le site est à plus de 30 mn de voiture d'une agglomération/zone touristique
- Le site se trouve à moins de 30 mn d'une agglomération/zone touristique
- Le site est en lien direct avec une agglomération/zone touristique
- Le site se situe sur le littoral à proximité des agglomérations et des zones touristiques

##### Le site est-il desservi à moins de 15 mn à pied par les transports en commun :

Oui

Non

## Gestion du site et concertation

### **Implication des acteurs locaux dans la gestion et/ou la communication de l'ESI :**

- Collectivités locales, intercommunalités, Pays, Parc naturel régional du Haut Languedoc, ...
- Offices de tourisme
- Clubs et représentants des fédérations sportives
- Professionnels encadrant la pratique
- Hébergements et autres services de proximité
- Acteurs environnementaux
- Autres usagers

### **Le développement du site intègre-t-il des mesures de gestion (entretien, accueil, fréquentation, ...) ?**

- Entretien, débroussaillage, ...
- Sécurité des équipements
- Existence de sanitaires (toilettes sèches, ...)
- Gestion des déchets : poubelles ou bacs avec évacuation
- Lieu de stationnement

### **Existe-t-il des mesures de valorisation de l'ESI (signalétique, ...) ?**

- Signalétique d'interprétation (sur les richesses environnementales, patrimoniales, ...)
- Signalétique de départ et/ou directionnelle
- Signalétique de sécurité et/ou règlementaire
- La signalétique respecte la charte signalétique départementale des sports de nature

### **Cohabitation des usagers du site ou itinéraire :**

Existe-t-il d'autres pratiques sportives ou usages qui utilisent le site ou l'itinéraire

- Oui  Non

Lesquelles : .....

**Ces pratiques sont-elles compatibles ou existe-t-il des conflits d'usages exprimés ou latents :**

- Conflits d'usages
- Les conflits se règlent de manière amiable
- La cohabitation est bonne

**Le site ou itinéraire est-il concerné par un enjeu environnemental et/ou patrimonial :**

- Oui
- Non

Lequel : .....

**Avez-vous pris en compte les éventuelles incidences de la pratique sur l'environnement :**

- Oui
- Non

**Contribution de l'ESI à l'économie locale**

**Retombées économiques directes du site ou de l'itinéraire**

- Le site ne génère pas de retombées économiques et d'emplois directs, *(il répond principalement à des enjeux purement sportifs, sociaux et/ou éducatifs)*
- Le site contribue directement au développement et/ou au maintien d'emplois dans la filière d'activité *(permanents de clubs, animateurs socio-sportifs, salariés de comités / clubs ou collectivités affectés à la gestion et à l'entretien du site)*
- Le site est utilisé par des clubs et/ou des professionnels des sports de nature, et une part essentielle de leur activité est dépendante du site
- Le site génère une économie directe qui va au-delà de la filière sports de nature : des prestataires de services (notamment hébergements, organisateurs de voyages, loueurs et réparateurs de matériel, ...) développent leur activité en lien avec le site.

**Contribution à l'attractivité du département**

**Notoriété / attractivité du site**

- Le site a une notoriété locale dans les réseaux de pratiquants et/ou clubs du département
- Le site a une notoriété départementale / régionale, et est fréquenté plutôt par les pratiquants héraultais ou des départements limitrophes
- Ce site permet des conditions de pratique exceptionnelles reconnues à l'échelle nationale / internationale

**Communication 'institutionnelle'**

- La promotion de l'activité sur ce site est purement locale et/ou limitée aux pratiquants sportifs dans le cadre du milieu fédéral ou éducatif (clubs locaux, ...)
  
- Communication « grand public » par des supports de communication institutionnels diffusés à l'échelle du département
  
- Communication « grand public » par des supports de communication institutionnels diffusés à l'échelle nationale

**Communication non institutionnelle**

- Le site est présenté / référencé dans des publications d'initiative privée à diffusion locale / départementale
  
- Le site est présenté / référencé dans des publications d'initiative privée à diffusion nationale (topos guides, revues spécialisées, ...) et/ou sur les principaux sites internet et réseaux sociaux de pratiquants

**Inscription du site dans les stratégies de développement du territoire ou de la filière**

**Le territoire sur lequel se situe le site s'est doté d'une stratégie de développement des sports de nature**

- Oui  Non

Si oui, préciser l'échelle territoriale de la stratégie (commune/station, communauté de communes, Pays / Parc, autre périmètre tel que OGS...) :

.....

## Annexe 2

### Fiche descriptive d'un itinéraire de randonnée

#### Présentation de l'itinéraire

Nom de l'itinéraire : .....

Longueur du circuit : ..... Durée : .....

Dénivelé : .....

Difficulté (cocher une case) :

Très facile	Facile	Moyenne	Difficile
<b>Pour famille</b>  - Moins de 2h de marche - 3 km - Pas de dénivelé  <input type="checkbox"/>	<b>Pour famille</b>  - Moins de 3h20 de marche - Moins de 400 m de dénivelé  <input type="checkbox"/>	<b>Pour randonneurs</b>  - Moins de 5h de marche - 15 km - Moins de 700 m de dénivelé  <input type="checkbox"/>	<b>Pour randonneurs expérimentés</b>  - Plus de 5 h - Itinéraire long - Grand dénivelé  <input type="checkbox"/>

Commune de départ : .....

Autres communes traversées par l'itinéraire : .....

Canton : .....

Existence d'une variante :  Oui  Non

Longueur de la variante : .....

#### Renseignements quant à la nature juridique

Nombre de propriétaires privés : .....

Pourcentage estimé de l'itinéraire empruntant des voies ou parcelles publiques (communales, départementales, ...):  
.....

#### Intérêt de l'itinéraire

Historique  Géologique  Naturel

Oenotouristique  Autres (précisez) : .....

**Renseignements quant à la nature du sol** (se référer à la charte de qualité des itinéraires de promenade et de randonnée de l'Hérault)

Nature du sol	Nombre de km estimés	Pourcentage par rapport à la longueur du circuit
Sentiers, drailles et chemins non accessibles matériellement aux 4 roues		
Pistes accessibles matériellement aux 4 roues		
Voies goudronnées (hors agglomération)		
Voies goudronnées en agglomération		

**Possibilité de pratiquer d'autres activités de pleine nature à proximité de l'itinéraire :**

Oui

Non

Lesquelles : .....

**L'itinéraire emprunte-t-il un réseau de randonnées déjà existant :**

Oui

Non

Lesquels :

GR

GRP

PR

Réseau Vert

VTT

Equestre

Indiquer le nom du ou des itinéraires : .....

.....

.....

## Annexe 3

### Fiche descriptive de modification d'un itinéraire de randonnée

#### Présentation de l'itinéraire modifié

Nom de l'itinéraire : .....

Motif de la modification : .....

.....

.....

Descriptif du nouveau circuit (*indiquer les conséquences directes de la modification proposée : longueur du circuit, durée, modification du niveau de difficulté, de la nature du sol*)

Fournir une nouvelle cartographie

.....

.....

.....

.....

Indiquer s'il y a un changement de la nature juridique (fournir les nouvelles autorisations si nécessaire)

Oui

Non

**Important :** Dans le cas où la modification ferait l'objet d'un aménagement spécifique, une évaluation des travaux est nécessaire. Elle associera le Département ou son représentant.

Le débalisage des tronçons abandonnés est à la charge du gestionnaire.

La modification doit être réalisée dans le respect de la charte de qualité des itinéraires de promenade et de randonnée de l'Hérault et prendre en compte la charte signalétique départementale.

## Annexe 4

# Charte de qualité des itinéraires de promenade et de randonnée de l'Hérault

### Des plans départementaux pour protéger les itinéraires et l'accès aux sites.

La loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences a confié aux Départements l'établissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Cette loi a été codifiée dans le code de l'Environnement (article L 361-1 et suivants).

Les chemins ruraux font partie du patrimoine privé des communes et l'inscription d'un itinéraire au PDIPR limite les risques d'aliénation des chemins ruraux qu'il emprunte. La loi précise en effet que « toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au PDIPR doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. »

Depuis la loi du 9 décembre 2004, chaque Département est également chargé de mettre en place un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), dans lequel est inclus le PDIPR.

La présente charte de qualité adoptée par le Conseil général de l'Hérault par délibération du 17 septembre 2012, précise les critères que doivent respecter les itinéraires de randonnée pédestre, équestre ou VTT pour être inscrits au PDIPR et au PDESI de l'Hérault.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR et au PDESI se fait simultanément sur la base d'une même demande d'inscription auprès du Département, qui peut être déposée soit par les territoires (collectivités locales et leurs groupements, établissements publics de coopération intercommunale, Parc naturel régional...), soit par les fédérations de randonneurs (pédestre, équestre, VTT).

Outre les itinéraires, les chemins utilisés pour accéder à des sites conventionnés de sports de nature (escalade, vol libre, canoë-kayak...) peuvent être inscrits au PDIPR et au PDESI afin de pérenniser l'accès à ces sites de pratique.

### I - Principes à respecter pour les itinéraires du PDIPR et du PDESI.

Les itinéraires de promenade et de randonnée qui ont vocation à intégrer le PDIPR et le PDESI doivent respecter les principes suivants :

- **Ouverture gratuite aux pratiquants.**
- **Conformité aux recommandations fédérales.**
- **Conventionnement avec les propriétaires publics et privés concernés.**

Dans un souci de pérennité, les tracés des itinéraires doivent être essentiellement publics et les tronçons privés doivent faire l'objet de conventions avec les propriétaires privés qui autorisent le passage, le balisage et l'aménagement.

Le porteur du projet doit donc avoir la maîtrise juridique de l'itinéraire et produire :

  - les conventions signées par les propriétaires privés (un modèle de convention peut être fourni).
  - les délibérations communales approuvant l'itinéraire et autorisant son inscription au PDIPR et au PDESI.

Lorsque l'itinéraire est porté par une collectivité ou un EPCI, la cohabitation des différentes pratiques de randonnées doit être analysée par le porteur de projet afin, si possible, d'autoriser dans les conventions d'autorisations de passage les trois types de randonnée (pédestre, VTT, équestre).

- **Concertation avec les autres usagers de l'itinéraire.**

L'itinéraire de randonnée devra faire l'objet avant sa création ou son aménagement d'une concertation avec les acteurs concernés et les principaux usagers du site (propriétaires privés ou publics, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...).

- **Ouverture et aménagements d'itinéraires respectant les principes de développement durable.**  
Les travaux d'ouverture d'itinéraires et les aménagements sont à la charge du porteur de projet et sont susceptibles d'être subventionnés par le Département. Les aménagements seront réalisés en recourant à des techniques et des matériaux en cohérence avec le développement durable. La collecte des déchets générés par les travaux et par la fréquentation sportive du site doit également être prise en compte.
- **Respect des enjeux environnementaux.**  
Dans le cas où l'itinéraire à créer ou à aménager est concerné par des mesures de protection de l'environnement ou des enjeux environnementaux non réglementés (ex : espèces sensibles en zone non protégée), le Département demande que le porteur de projet réalise, en amont du projet, une démarche de concertation, voire une évaluation des incidences environnementales liée à la pratique en se mettant en relation avec les organismes gestionnaires des zones sensibles (Natura 2000....).
- **Accessibilité de l'itinéraire.**  
Il est recommandé de prévoir un parking facilement accessible et identifié à partir des accès routiers, à proximité de l'itinéraire ou au départ du circuit.  
Dans le cas des GR® ou GRP®, l'itinéraire sera, si possible, relié aux réseaux de transports collectifs.  
Dans la mesure du possible, l'accessibilité de l'itinéraire pour les publics en situation d'handicap sera prise en compte.
- **Respect de la charte signalétique des sports de nature du Département de l'Hérault.**  
Le balisage de l'itinéraire sera réalisé conformément à la charte de la fédération française de la randonnée pédestre et à la charte signalétique départementale des sports de nature. Ces documents sont communicables sur demande.
- **Communication.**  
Dans le cadre d'une communication touristique sur l'itinéraire et lorsqu'il a bénéficié d'une aide départementale, le gestionnaire veille à la cohérence de la publication avec la charte touristique du Département et s'engage à citer le soutien du Département.  
Dans le cas d'une diffusion web, le gestionnaire autorise la communication de l'itinéraire sur les sites départementaux.

## **II - Critères d'inscription au PDIPR.**

La priorité sera donnée aux projets d'itinéraires ou de balades qui :

- présentent un intérêt soutenu : trajet pittoresque, relief varié, points de vue, faune et flore caractéristiques, intérêt historique, patrimonial ou touristique,
- ont un tracé essentiellement public,
- sont conçus à une échelle adéquate, de préférence intercommunale,
- s'inscrivent dans un schéma cohérent de valorisation du territoire départemental (services, hébergements, relais d'étapes...).

Les critères de qualité à respecter pour que des itinéraires puissent être inscrits au PDIPR et au PDESI sont les suivants :

### **1 - Recueillir un agrément ou un avis favorable du comité départemental.**

Un agrément peut être délivré par la Fédération Française de Randonnée (FFR) pour les itinéraires pédestres (PR®, grande randonnée de pays GRP® et grande randonnée GR®). La FFR applique une charte de balisage qui intègre les différentes pratiques de randonnée.

#### **a - Agrément ou label fédéral.**

##### Itinéraires de Grande Randonnée – GR®

Les GR® sont des itinéraires linéaires balisés en blanc et rouge sur des rectangles de 10 x 2 cm (ex : le GR® 20 traverse la Corse du Nord au Sud, le GR®10 relie la Méditerranée à l'Atlantique en traversant les Pyrénées).

##### Itinéraires de grande randonnée de Pays – GRP®

Ces itinéraires sont des boucles qui permettent de faire en plusieurs jours le tour d'un pays, d'une vallée ou de tout autre territoire rendu solidaire par ses hommes, sa culture, son patrimoine. L'itinéraire de grande randonnée de pays est balisé d'un rectangle horizontal jaune-rouge de 10 x 2 cm.

## PR®

Un PR® est une boucle de 3 km minimum, pouvant aller jusqu'à une journée de randonnée. Le PR® est balisé d'un rectangle horizontal jaune de 10 x 2 cm.

## Itinéraires VTT

Pour les itinéraires VTT, un label est délivré par la Fédération Française de cyclisme (FFC) ou la Fédération Française de cyclisme de cyclotourisme (FFCT). Le label concerne les grandes traversées ou les sites VTT. Le balisage VTT est constitué d'un pictogramme spécifique décliné en couleurs correspondant aux niveaux de difficultés.

## Itinéraires équestres

Il n'existe pas à ce jour de label pour les itinéraires équestres. Le balisage est composé d'un rectangle horizontal de couleur orange.

### **b - Avis favorable du comité départemental pour les balades et circuits thématiques.**

Certaines balades ou itinéraires ne remplissent pas les conditions de l'agrément fédéral, mais correspondent à une attente de la population héraultaise ou présentent un intérêt touristique. Elles peuvent valoriser des thématiques particulières (paysage, géologie, patrimoine, environnement, arboretum, oenotourisme...) et avoir un caractère pédagogique.

Ces balades d'intérêt local ou touristiques et ces circuits thématiques pourront faire l'objet d'une demande d'inscription au PDIPR et au PDESI, sous réserve :

- du respect de la présente charte de qualité,
- d'un avis favorable des fédérations concernées,
- et d'un engagement du territoire ou des fédérations de randonneurs à assurer l'entretien et le balisage.

Pour distinguer ces itinéraires des circuits PR® agréés qui sont balisés en jaune, le Département préconise un balisage de couleur bleue (rectangle horizontal de 10 x 2 cm).

## **2 – Privilégier les chemins publics sans revêtement.**

La résiliation d'une convention de passage par un propriétaire privé peut entraîner la fermeture de l'itinéraire. Pour garantir leur pérennité, les itinéraires doivent donc être composés essentiellement de chemins publics. Dans un souci de rationalisation et de cohérence, les tracés proposés s'harmoniseront dans la mesure du possible avec les itinéraires existants.

Il est recommandé de privilégier les sentiers, drailles et chemins dont l'assise est naturelle. Il conviendra d'éviter au maximum les chemins goudronnés qui pourront cependant être tolérés sur des tronçons peu fréquentés par la circulation motorisée.

Lors de la création d'itinéraires, il est recommandé de respecter les seuils suivants quant à la nature du sol, :

<b>Nature du sol</b>	<b>PR et boucles VTT, équestres</b>	<b>GR et GRP</b>	<b>Grandes traversées VTT et équestres</b>
- sentiers, drailles et chemins non accessibles matériellement aux 4 roues	au minimum 30% de l'itinéraire	au minimum 30% de l'itinéraire	10% minimum
- pistes accessibles matériellement aux 4 roues	45% maximum	50% maximum	65% maximum
- voies goudronnées (hors agglomération)	20% maximum	20% maximum	30% maximum

### **3 – Réglementer la circulation.**

L'itinéraire doit être conçu au maximum sur des sentiers non carrossables, en évitant les traversées de routes à forte fréquentation.

En fonction de la nature des chemins empruntés, la circulation des véhicules à moteur doit être réglementée par un arrêté municipal. En application de la loi n° 91.2 du 3 janvier 1991 (article L 2213-4 du code général des collectivités territoriales), le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès, sauf aux propriétaires et ayant droits, de certaines voies ou portions de voies aux véhicules dont la circulation est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la protection des espèces animales, végétales, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur. La sécurité des randonneurs est à prendre en compte dans l'arrêté municipal.

### **4 – S'engager sur l'entretien régulier de l'itinéraire.**

Les itinéraires sont soumis à des évolutions naturelles ou humaines (érosion, dégradations...) et nécessitent un entretien (débroussaillage, remise en état de la signalétique ou du balisage...).

Il est donc nécessaire qu'un gestionnaire soit identifié (collectivités locales ou leurs groupements, EPCI, comités départementaux...) et qu'il s'engage à un entretien régulier de l'itinéraire (entretien qui peut être délégué par convention). Ce gestionnaire assure l'entretien courant et les travaux nécessaires à la sécurité et la lisibilité de l'itinéraire (balisage, signalétique...).

La responsabilité du gestionnaire peut être engagée en cas d'accident corporel ou matériel dû à un défaut d'entretien des circuits. Le maire est responsable en cas d'un dommage résultant d'un défaut de l'exercice de ses prérogatives de police.

Dans le cas où l'itinéraire emprunte un tronçon de réseau vert ou un itinéraire de randonnée VTT ou équestre déjà balisé, sauf exception, le gestionnaire veillera à optimiser ou à mutualiser le balisage et la signalétique sur les supports existants.

### **5- Assurer une veille de l'itinéraire.**

Les communes et les gestionnaires veilleront à informer le Département de tous les problèmes qui pourraient apparaître sur les itinéraires inscrits au PDIPR ou au PDESI.

Chaque itinéraire inscrit peut faire l'objet d'une visite visant la vérification par le Département des critères qui ont permis son inscription. A l'occasion de cette visite, une fiche de suivi est transmise au comité départemental et au gestionnaire de l'itinéraire. Si ce dernier n'est plus conforme aux critères d'inscription, des préconisations sont faites et assorties d'un calendrier de réalisation.

# Bibliographie

## Ouvrage électroniques :

- **Conseil général de l'Hérault** – *Concertation sur la charte Natura 2000 avec les comités départementaux, Activités de pleine nature* : Relevé de décisions de la réunion du 02 avril 2014 à Pierresvives, Montpellier [en ligne].
- **Groupement des Comités Départementaux des Activités Physiques de Pleine Nature de l'Hérault et Hérault Sport** - *Etude de marché des activités de pleine nature au sein du département de l'Hérault* – Janvier 2007.
- **Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie** - *FR9112002, Le Salagou* : NATURA 2000, formulaire standard de données [en ligne] – le 10 juin 2014. <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9112002>
- **Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie** – *Arrêté du 29 octobre 2003 portant désignation du site Natura 2000 Le Salagou ZPS* [en ligne] – le 08 novembre 2003.  
<http://www.lesalagou.fr/-Natura-2000,93-.html>
- **Syndicat mixte de gestion « Le Salagou »** - *Rapport d'activités à mi-parcours, animation 2013/2014 : Site NATURA 2000 « Le Salagou »* FR9112002 [en ligne] – Novembre 2013.  
<http://www.lesalagou.fr/-Natura-2000,93-.html>
- **DREAL, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc Roussillon** – *DOCOB ZPS Salagou* [en ligne] – 20 janvier 2011.  
<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/docob-le-salagou-a1913.html>
- **DREAL, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc Roussillon** – *Site classé Languedoc Roussillon : Pics de Vissou, Vissounel et leurs abords (SI00000666)* [en ligne] – le 20 mars 2002.  
<http://irlr-app.dreal-languedoc-roussillon.fr/>
- **Les écologistes de l'Euzière** – Depuis le Pic de Vissou, une diversité géologique exceptionnelle, une mosaïque de paysages remarquables : point de vue sur la garrigue [en ligne] – 2006.

# Sites web consultés

- **Le sport contribue-t-il à l'aménagement du territoire ?** [mars 2014]  
[http://www.cpat.asso.fr/aanewsite/cr\\_cheminade.pdf](http://www.cpat.asso.fr/aanewsite/cr_cheminade.pdf)
- **LaRégion.fr** [mars 2014], <http://www.laregion.fr/21-sports.htm>
- **Loisirs nature et sportifs en Languedoc Roussillon** [mars 2014],  
[http://www.languedoc.visite.org/FR/tourisme-loisirs-nature-sportifs\\_0\\_5.php](http://www.languedoc.visite.org/FR/tourisme-loisirs-nature-sportifs_0_5.php)
- **Développement maîtrisé des sports de nature** [mars 2014],  
<http://www.cdesi-sportsdenature.fr/page.cfm?pageid=21>
- **Pôle ressources National : Sports de Nature** [mars 2014],  
<http://www.sportsdenature.gouv.fr/>
- **L'Hérault, sports de nature** [mars 2014], <http://www.herault.fr/sports-loisirs/sports-de-nature>
- **L'Hérault, développement des sports de nature** [mars 2014],  
<http://www.herault.fr/sports-loisirs/developpement-sports-de-nature>
- **Hérault tourisme : Sports et loisirs nature** [mars 2014], <http://www.adt-herault.fr/index-123-1.html>
- **L'atlas des paysages du Languedoc Roussillon** [mars 2014],  
<http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/synthese/partie1.asp>
- **Larousse, Languedoc Roussillon** [mars 2014],  
<http://www.larousse.fr/encyclopedie/region-france/Languedoc-Roussillon/128730>
- **Club de vol libre de Cabri'air** [mars 2014],  
[http://www.cabriair.net/rubrique.php?id\\_rubrique=38](http://www.cabriair.net/rubrique.php?id_rubrique=38)

**HEBRARD Adrien**

**Stage de découverte – PIND**

**DA3 – 2013/2014**

## **Aménagement du site de vol libre du Pic du Vissou (Cabrières – Hérault – 34)**

### **Résumé**

Vous vous envolerez, à travers la lecture de ce projet, à la découverte d'un haut lieu de pratique des sports de nature, le Pic du Vissou. Situé sur la commune de Cabrières dans l'Hérault – 34, celui-ci rassemble la pratique de quatre de ces disciplines que sont le vol libre, la randonnée, l'escalade et de l'aéromodélisme.

Le but premier de ce projet consiste en l'aménagement du site de vol libre du Pic du Vissou. Ainsi nous verrons que plusieurs enjeux relatifs à cette pratique émanent du diagnostic territorial, notamment en ce qui concerne l'accès au site et la sécurité des volants.

Des projets d'aménagement seront donc proposés dans le but de répondre aux problématiques mise en avant par ces derniers, mais pas seulement.

En effet, comme vous le découvrirez tout au long de la lecture de ce projet, le Pic du Vissou ne se résume pas aux simples pratiques qui se tiennent dessus. Il est riche de bien d'autres atouts tel que son patrimoine, autant biologique qu'archéologique, géologique ou encore paléontologiques.

Ce projet, au travers d'une étude détaillée du territoire du Pic du Vissou, tente donc d'en extraire tous ses enjeux et de les traiter afin de proposer des projets d'aménagement qui permettent une pérennisation des sports de nature en son sein ainsi qu'une préservation et une mise en valeur de son riche patrimoine.